

**LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS
EN FRANCE**

**PRÉSENTATION D'UNE RECENSION
INFORMATISÉE DES ÉCRITS**

Marie Hélène Saint-Pierre

*sous la supervision de
Renée B.-Dandurand et Évelyne Lapierre-Adamcyk*

Document n° 1 du projet
Recension des écrits: La prise en charge des enfants dans certains pays occidentaux
Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles

INRS-Culture et Société
Département de démographie
Université de Montréal
Montréal, janvier 1997

© Marie Hélène Saint-Pierre

Remerciements

Le présent document a reçu les conseils et commentaires de:

Monsieur Alain Norvez, de l'Institut de démographie de l'Université Paris 1, conseiller spécial pour cette section du projet, Mesdames Hélène Massé et Line Petitclerc du Secrétariat à la condition féminine (Gouvernement du Québec), Messieurs Léandre Nadeau et Laurent Roy du Secrétariat à la famille et Jean-Pierre Lamoureux du Conseil de la famille (Gouvernement du Québec).

Que tous soient remerciés.

Avant-propos

Dans sa phase I de fonctionnement (1995-1997), le partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* avait à sa programmation deux projets de documentation, l'un portant sur *La prise en charge des enfants dans certains pays occidentaux*, l'autre, sur *Politiques sociales à dimension familiale dans certains pays occidentaux*. Ces deux projets avaient des visées différentes mais complémentaires; il y avait donc risque de certains chevauchements, ce que nous avons tenté d'éviter autant que possible. Il demeure que, pour bien saisir la prise en charge des enfants dans un pays donné, il sera utile au lecteur de compléter son information en consultant la brochure sur les politiques sociales à dimension familiale concernant le même pays (ex. les prestations versées pour les enfants). Et vice-versa: des informations à propos de certaines politiques familiales (ex. les services publics de garde) apparaissent plus détaillées au document sur la prise en charge des enfants dans le même pays.

Si la présentation de la recension apparaît sur support écrit, la recension elle-même est inscrite sur support informatique (voir disquette insérée en couverture 3). Pour la consulter et en exploiter toutes les possibilités (commandes de mots-clés, etc.), le lecteur devra se servir du logiciel *Pro-Cite 3.1*® (format *Windows*™). On trouvera en annexe le mode de classification de cette recension. Soulignons enfin que cette recension n'a pas la prétention d'être exhaustive mais qu'elle comprend une majorité de titres publiés sur les questions à l'étude, en français et/ou en anglais.

Renée B.-Dandurand



Table des matières

FAITS SAILLANTS	v
INTRODUCTION	1
PRISE EN CHARGE PRIVÉE	5
A- FAMILLE	5
1.1- Transformations de la famille	5
1.1.1 - Démographie familiale	5
1.1.2 - Interprétation générale des transformations familiales	9
1.1.3 - Les ruptures d'union	10
1.1.3.1 - Les familles monoparentales	13
1.1.3.2 - Les familles recomposées	13
1.1.3.3 - Le parent non gardien	14
1.2 - L'activité professionnelle des mères	15
1.2.1 - L'emploi du temps au sein de la famille	17
1.3 - Pratiques parentales	17
B - COMPLÉMENT PRIVÉ	18
2.1 - Réseau familial	18
2.2 - Réseau privé hors de la famille	19
2.2.1 - Les pairs des enfants	20
PRISE EN CHARGE PUBLIQUE	21
A - ENTRETIEN	21
3.1 - Entretien, niveau général	22
3.2 - Entretien, niveau particulier	23
B - GARDE DES ENFANTS	23
4.1 - Les différents modes de garde et leur utilisation	23
A- Les modes de garde non parentale	24
i) Offre publique	24
ii) Offre privée	25
B- L'accueil des enfants de moins de trois ans	26
i) Utilisation des modes de garde	26
ii) Évolution des modes de garde	27
4.1.1- Évaluation des modes de garde	28
C - La garde des enfants scolarisés	28
4.2 - La professionnalisation des métiers de la petite enfance	29

4.3 - Des lieux «intermédiaires»: les lieux d'accueil enfants-parents	30
4.4 - Comparaison entre pays	30
C - ÉDUCATION	30
5.1 - La prise en charge des enfants par l'école: le système éducatif en France	31
5.1.1 - Le système éducatif, niveaux préélémentaire et élémentaire	31
5.1.2 - Enseignement privé	34
5.1.3 - Aménagement du temps scolaire	35
5.1.4 - L'enseignement préélémentaire et élémentaire	36
5.1.4.1 - L'enseignement préélémentaire	36
5.1.4.2 - L'enseignement élémentaire	37
5.1.4.2.1 - Les intervenants dans l'enseignement élémentaire	37
5.2 - La prise en charge des enfants partagée	37
5.2.1 - Avec la famille	37
5.2.2 - Avec d'autres instances (locales entre autres)	38
5.2.2.1 - Accompagnement scolaire	39
5.3 - Bibliographie complémentaire	40
5.3.1 - Le système éducatif et l'école en France: point de vue historique ou critique ..	40
5.3.2 - Les écoles rurales	40
D - SANTÉ	40
6.1 - L'organisation du système de santé en direction des enfants	41
A - Protection maternelle et infantile (PMI)	41
i) La maternité	42
ii) La petite enfance	43
B - Santé scolaire	45
6.1.1 - PMI et Santé scolaire	46
6.2 - Autres actions sanitaires	47
6.3 - Relation entre la famille et les acteurs de la santé publique	47
6.4 - Recherches	48
6.4.1 - Recherches démographiques ou bilans statistiques	48
6.4.2 - Recherches sur les accidents	49
6.4.3 - Recherches en nutrition	49
6.4.4 - Recherches variées sur d'autres aspects	49
6.5 - Autres écrits sur la santé de l'enfant	49
E - LOISIRS	50
7.1 - Vue générale	50
7.2 - Approches thématiques	51
F - PALLIATIF PUBLIC	51
8.0 - Le système d'aide sociale à l'enfance: un service unifié	51
8.1 - La protection de l'enfance	52

8.1.1 - L'enfance inadaptée	52
8.1.2 - L'enfance abandonnée ou en danger	53
8.1.2.1 - En général	53
8.1.2.2 - Aspect quantitatif	54
8.1.2.3 - Autres aspects	55
8.1.2.4 - Recherches	55
8.1.3 - Le placement	55
8.1.3.1 - Protection des nouveaux-nés et des futures mères; Abandon d'enfants	57
8.1.4 - L'adoption	58
8.2 - Autres formes d'aide	59
THÈMES CONNEXES	61
9.1 - L'enfant et ses droits	61
9.2 - L'enfant, autres aspects	61
ANNEXE Mode de classification de la recension informatisée des écrits.	63
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	67

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Faits saillants

La prise en charge des enfants peut être distinguée selon qu'elle s'effectue dans la sphère privée ou dans la sphère publique¹.

1 - PRISE EN CHARGE PRIVÉE

La famille «restreinte» constitue le lieu premier de la structuration psychique, de la socialisation et de l'éducation des enfants. Mais cette famille a connu d'importantes transformations depuis le dernier quart de siècle, notamment aux plans démographique et de l'activité professionnelle des mères, ce qui a profondément modifié l'environnement familial des enfants.

A - Du point de vue démographique

On observe en France:

- une baisse de la nuptialité et une augmentation des unions de fait:
qui se sont accompagnées d'une forte augmentation de la proportion de naissances hors mariage (10% en 1965 à 30% en 1990), naissances issues de parents non mariés et cohabitant.
- une augmentation des divorces et des ruptures d'union:
avec, en corrolaire, une hausse des familles monoparentales, et également des familles recomposées.

¹ Les rubriques qui structurent la présente recension d'écrits sont inspirées d'un schéma théorique élaboré par Renée B.-Dandurand (1994).

À l'heure actuelle, il n'existe pas une «famille française» mais des formes multiples de familles, ces familles n'assurant pas par ailleurs une garantie d'immuabilité.

L'environnement familial des enfants est donc à la fois diversifié et changeant. En France, en 1990, les enfants de moins de 12 ans vivent:

- majoritairement avec leurs deux parents biologiques (85% environ),
dont environ 4% avec au moins un demi-frère ou une demi-soeur.
- pour 15% d'entre eux avec un seul de leurs parents,
dont environ 4% avec un beau-parent.

La rupture d'union de ses parents pose la question de la **place physique** de l'enfant au sein de sa famille: avec quel parent vivra-t-il, quelle sera la fréquence de contact avec son parent non-gardien? Mais elle pose également la question de sa **place symbolique** dans le cadre familial, et par là celle des fondements mêmes de la famille: ainsi, dans les familles recomposées, quel lien familial constitue «la famille» de l'enfant, le lien biologique avec le parent non-gardien ou le lien journalier construit avec le beau-parent?

B - L'activité professionnelle des mères

Depuis le début des années soixante, l'activité professionnelle des mères n'a cessé de croître, particulièrement pour les mères ayant deux enfants; elle est aussi de plus en plus continue tout au long de leur trajectoire adulte.

En 1990, la propension des mères à occuper un emploi:

- dépend peu de l'âge des enfants
- baisse de manière importante s'il y a présence d'un troisième enfant
(passant de 70%-80% à 40% environ)
- est plus élevée chez les mères de familles monoparentales que chez celles vivant en couple.

L'activité professionnelle des mères:

- entraîne une **scolarisation plus précoce des enfants**, due à la nécessité pour les parents de recourir à un mode de garde

– ne remet pas en cause, ou peu, la répartition traditionnelle du temps «domestique» entre femmes et hommes.

2 - PRISE EN CHARGE PUBLIQUE

L'État français intervient dans la prise en charge des enfants, que ce soit monétairement via les prestations familiales et autres allocations, ou par le biais de ses institutions.

A - L'école

En France, la prise en charge par l'institution scolaire survient très tôt dans la vie des enfants.

ÉVOLUTION DES TAUX DE SCOLARISATION (%) DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

Année/ Age	1960-1961	1980-1981	1993-1994
2 ans	9,9	36,3	35,3
3 ans	36,0	90,8	99,3
4 ans	62,6	100,0	100,0
5 ans	91,4	100,0	100,0
2-5 ans	50,0	82,8	84,6

Source: France. Ministère de l'Éducation nationale. *L'état de l'école*, 1994.

L'école maternelle constitue une particularité du système éducatif français:

- elle est gratuite et non obligatoire
- elle est située dans un environnement physique distinct de l'école élémentaire
- elle fonctionne selon les mêmes modalités que l'école élémentaire, notamment en ce qui a trait à l'horaire journalier (habituellement de 8 h 30 à 16 h 30)
- ni lieu de garde ni établissement d'instruction, son rôle est: «éduquer, initier à l'école et aux apprentissages, socialiser l'enfant» (Norvez, 1990, p. 395).

L'enseignement préscolaire existe depuis longtemps en France, ce qui a permis d'évaluer l'efficacité, notamment quant à la réussite scolaire ultérieure des enfants. Ainsi, **selon les études citées par Norvez (1990, p. 406-410):**

– le séjour préscolaire **permet de réduire le risque de redoublement** au cours de la scolarité élémentaire, même s'il ne peut le prévenir totalement.

Cet effet «scolaire» très important à la fin du CP (première année de l'élémentaire), va cependant en s'amenuisant jusqu'au CM2 (dernière année de l'élémentaire).

– l'effet de la préscolarisation, positif pour tous les enfants, **ne réduit pas l'inégalité des chances** selon les classes sociales.

Alors que les enfants des catégories sociales intermédiaires améliorent leur position par rapport à l'ensemble du fait de la préscolarisation, ceux des classes les moins favorisées tirent moins de profit de cette préscolarisation que la moyenne des enfants et voient ainsi leur position relative se détériorer.

B - La garde des enfants

La scolarisation massive des enfants dès l'âge de trois ans règle en partie les problèmes que peuvent rencontrer les parents français en matière de garde.

De fait, la garde des enfants scolarisés est souvent vue comme un problème par les parents en raison de son caractère irrégulier.

Si la garde est fréquemment organisée en tant que service périscolaire de l'école, de nombreux parents qui travaillent préfèrent cependant faire appel à un membre de leur famille, la grand-mère généralement (22% durant l'année scolaire, 47% durant les vacances scolaires, en 1985).

La garde des enfants de moins de trois ans.

En 1990, plus de 50% d'entre eux sont gardés par leur mère, alors que 11% sont scolarisés. Pour les autres (37%), les parents utilisent un moyen de garde. Par contre, quand leur mère occupe un emploi, ce sont 70% des enfants qui ont besoin d'un mode de garde.

Mais que la mère occupe un emploi ou non, deux modes de garde non parentale sont surtout privilégiés, et sensiblement dans les mêmes proportions:

- le recours à une assistante maternelle agréée (12% et 24%),
- le recours à une personne de la famille, au domicile de l'enfant ou en dehors du domicile (12% et 23%).

Les modes de garde non parentale sont diversifiés en France.

On trouve une offre publique: crèches collectives (assez semblables aux garderies du Québec), crèches familiales (relativement proches des agences de garde en milieu familial du Québec), halte-garderie, etc. L'offre privée est le fait des assistantes maternelles agréées (ou non), travaillant à leur domicile ou au domicile de l'enfant.

La professionnalisation des métiers de la petite enfance.

Le phénomène est principalement dû à la reconnaissance professionnelle des assistantes maternelles depuis 1977. En vertu de cette reconnaissance, les assistantes maternelles doivent obligatoirement être agréées, elles reçoivent une formation et leur activité professionnelle est surveillée par la Protection maternelle et infantile.

Enfin, soulignons la conception française de la garde des enfants qui, par l'emploi du vocable «**accueil des enfants**», traduit l'évolution d'un concept de lieu de garde vers celui d'un lieu de vie et de socialisation, d'un environnement éducatif.

C - La santé et le palliatif public (aide sociale à l'enfance)

Les institutions et les services de ces deux composantes forment le **Service unifié de l'enfance**. Nous les regroupons pour cette raison mais aussi parce qu'il y a continuité entre leurs actions.

Actuellement, la santé des enfants de moins de 12 ans est sous le regard de l'État, pour reprendre l'expression de Catherine Rollet (1994), pratiquement depuis leur conception. Cette surveillance de la santé de l'enfant est prise en charge par deux instances:

- le service de Protection maternelle et infantile (PMI)
- le service de Santé scolaire

L'action du service de PMI semble plus imposante. Elle se rapporte à deux domaines, la maternité et la petite enfance (enfants de moins de six ans), et comporte entre autres:

- des **examens médicaux obligatoires** de la mère pendant la grossesse et de l'enfant lorsqu'il est né, lesquels **ouvrent droit de recevoir les allocations pour jeune enfant (APJE)**.
- des actions en faveur de l'enfant dans ses milieux de vie:
 - . **amélioration des modes d'accueil des jeunes enfants**
 - . **contrôle des établissements accueillant les jeunes enfants**

Les jeunes enfants placés hors du domicile de leurs parents sont sous la protection de la PMI, dans les crèches collectives ou familiales, chez les assistantes maternelles agréées, dans les garderies périscolaires, etc. De plus, c'est la PMI qui voit à l'agrément des assistantes maternelles.

Dans les années 1980, la PMI, mais aussi le service de Santé scolaire, ont vu leur champ s'élargir à la **surveillance de la santé globale des enfants**, c'est-à-dire tant du point de vue physique, mental que social. Par l'ajout de cette dimension sociale, ces deux services rejoignent les préoccupations de l'aide sociale à l'enfance. Ils se situent dès lors au premier niveau pour le dépistage de l'enfance inadaptée ou en danger et pour mettre en oeuvre des actions palliatives.

L'aide sociale à l'enfance intervient pour les cas plus lourds rapportés par la PMI, le service de Santé scolaire ou d'autres agents. Soulignons que son action repose sur le principe du **maintien prioritaire de l'enfant dans sa famille**.

D - Une donnée transversale d'importance

Dans les années 1980, la France, traditionnellement centralisatrice, a promulgué des lois de décentralisation concernant la plupart de ses institutions. Avec ces lois, «les collectivités locales sont devenues des entreprises chargées de produire le développement local, et doivent pour cela s'appuyer sur une infrastructure de services qui fait encore partiellement défaut.» (Laville, 1992)

La décentralisation s'est fait sentir dans tous les domaines que nous avons explorés concernant la prise en charge publique des enfants. Des initiatives nouvelles sont entreprises, de nouveaux modes d'organisation apparaissent, les rapports entre les acteurs changent. En somme,

une autonomie plus grande est accordée à divers services de l'État et un appel est lancé à la participation locale, que ce soit de la part des différents paliers de «gouvernements» locaux (départements, communes), des branches de la vie associative, ou du voisinage.

Du côté de l'éducation

C'est dans ce contexte que sont instaurées les **zones d'éducation prioritaire (ZEP)**. Cette nouvelle forme d'organisation des établissements scolaires, regroupés selon un découpage géographique, est fondée sur une notion de «discrimination positive» des clientèles les plus touchées par l'échec scolaire. Si l'on veut que les enfants des **milieux défavorisés, dont plusieurs sont des enfants d'immigrés**, aient des chances égales, il faut leur en donner plus.

Les dispositifs d'**accompagnement scolaire** participent de cette importance nouvelle accordée aux instances locales et de la volonté d'intervention auprès des populations scolaires les plus à risque d'échec scolaire. Leur nomenclature variée (soutien, aide aux devoirs, entraide ou rattrapage scolaire, etc.) traduit assez bien la diversité de l'accompagnement scolaire: des cycles AEPS (activités éducatives périscolaires) bénéficiant d'une reconnaissance institutionnelle aux actions les plus informelles, nées de la solidarité de palier, en passant par les initiatives des associations -locales ou nationales, confessionnelles ou laïques, caritatives ou sportives- et celles des travailleurs sociaux. (Glasman, 1992). Ils constituent une sorte de lieu intermédiaire entre la famille et l'institution scolaire.

L'ouverture de l'école sur son environnement local s'est manifesté également dans l'**aménagement du temps des enfants**. Par la coopération entre les ministères de l'Education nationale et Jeunesse et Sports, les collectivités locales, avec l'accord de l'école, peuvent obtenir des subventions pour l'organisation d'activités culturelles, éducatives ou scientifiques durant le temps scolaire ou en dehors de celui-ci (contrats d'aménagement du temps de l'enfant (CATE), contrats bleus, Contrats-ville-enfant, etc.).

Du côté de la garde des jeunes enfants

La décentralisation n'a pas affecté directement ce secteur puisqu'il relève des autorités locales. Cependant, pour soutenir les initiatives dans la mise en place ou l'amélioration des

structures d'accueil, l'État, par l'intermédiaire de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), a instauré les Contrats Crèches en 1982, devenus Contrats Enfance en 1988. Ces contrats augmentent les prestations de services de l'État dans les cas où des collectivités locales s'engagent à améliorer significativement l'accueil de la petite enfance.

Les crèches parentales, mises en place à l'initiative des parents ou de professionnels désireux de créer leur propre emploi, sont un exemple de services de proximité faisant appel à la solidarité de quartier.

Des lieux d'accueil enfants-parents sont créés pour les moins de six ans (maisons vertes, relais parentaux de quartier, lieux passerelles avec l'école maternelle, etc.). Ces lieux se situent entre la famille et les institutions.

INTRODUCTION

Cette présentation de la recension des écrits sur la prise en charge des enfants en France se veut tout d'abord un guide. Par l'exposé sommaire de la situation existante, elle vise à permettre au lecteur ou à la lectrice d'aborder les écrits munis de certaines informations de base lui en facilitant la compréhension. Elle veut aussi, dans la mesure des connaissances acquises par l'auteure, indiquer les principales voies de recherche ou les principaux enjeux qui sous-tendent ces écrits.

Cette recension a tenté de réunir les divers documents pouvant permettre de reconstituer le contexte dans lequel vivent les enfants de moins de 12 ans en France, contexte dans lequel se déploient les actions privées et publiques de leur prise en charge. Ce contexte se rapporte bien sûr à des données quantitatives précisant la place des enfants dans les diverses structures à l'intérieur desquelles ils évoluent (structures familiales, de garde, scolaires, sanitaires, d'aide). Mais le tableau ne saurait être complet sans l'apport d'études qualitatives dégagant le rôle des divers agents impliqués dans la prise en charge des enfants, les dynamiques qu'ils mettent en oeuvre, les relations qu'ils entretiennent entre eux, l'efficacité de l'action des uns et des autres. A un autre niveau, c'est le sens donné aux actions engagées qui est questionné, leur insertion dans le contexte plus large des rapports sociaux, les enjeux soulevés.

Le présent document aborde successivement les différents lieux de la prise en charge des enfants de moins de douze ans en France, et se clôt par un bref aperçu du statut de l'enfant. Mais auparavant, nous dégagerons quelques constats relatifs à l'information disponible et préciserons le lien existant entre ce document de présentation et la bibliographie informatisée.

Constats à propos de l'information disponible

La population visée

La population visée par la recension d'écrits est celle des enfants de moins de 12 ans. Or, il apparaît que l'information disponible est beaucoup plus abondante et plus facilement repérable dans le cas des enfants de moins de six ans que dans le cas de ceux de 6-11 ans. Ce fait est à mettre au compte de l'importance manifeste que revêt la petite enfance en France en tant que groupe distinct, ce qui ne semble pas être le cas des 6-11 ans.

La visibilité des enfants de moins de six ans

On peut dire que l'attention accordée à la petite enfance en France s'inscrit historiquement dans une préoccupation relative à la démographie nationale. Dès lors, se sont mises en place des institutions propres aux enfants de moins de six ans, en tant que groupe global ou pour des sous-groupes d'âges:

- en santé: la Protection maternelle et infantile
- en éducation: l'école maternelle
- en ce qui a trait à la garde: les crèches collectives
- en ce qui concerne la protection de l'enfance (au sens de 8.1): les pouponnières.

La présence des enfants dans ces diverses institutions spécifiques, en même temps qu'elle suscite de nombreuses interrogations et donc, de nombreux écrits, permet aussi de les repérer assez facilement.

Le peu de visibilité des enfants de 6-11 ans

À l'inverse, le groupe d'âge 6-11 ans ne correspond à rien de spécifique en regard des institutions françaises. Si l'âge de 6 ans marque l'entrée obligatoire à l'école élémentaire, l'âge de 11 ans n'en représente pas la fin. A 11 ans, la majorité des enfants ont commencé le collège, 10 ans étant considéré comme étant l'âge «normal» de fin des études élémentaires. On a d'ailleurs trouvé quelques écrits prenant comme groupe de référence les 6-10 ans.

Mais plus généralement, on marquera une distinction à 14 ans, comme dans la plupart des études issues des recensements. En outre, tant du point de vue de l'école que de la santé scolaire, les enfants de 6-11 ans apparaissent un peu «noyés» dans la masse. Bien sûr des écrits distincts existent concernant l'école élémentaire, mais on semble plus intéressé de voir ce qui se passe en fin de collège par exemple, lors du moment de l'orientation scolaire, ou au lycée qu'à l'école élémentaire. Du côté de la santé scolaire, là encore, les problèmes, et donc l'intérêt, apparaissent plus sûrement au moment de l'adolescence qu'avant 12 ans. Par ailleurs, la garde ne concerne qu'une partie du groupe, les parents commençant à laisser leur enfant sans surveillance vers l'âge de 8 à 11 ans.

Quelques écrits particulièrement intéressants

Deux ouvrages, concernant les enfants de moins de six ans, «traversent» presque toutes les rubriques. Il s'agit de Norvez (1990) qui traite en détail de la démographie des enfants de moins de six ans, de leur santé, de leur mode de garde et de leur préscolarité. L'autre ouvrage (France. INSEE, 1992, *Les enfants de moins de six ans*) présente un portrait statistique complet des enfants de moins de six ans en France. Pour sa part, un troisième livre (Durning, 1995a) retient l'attention en raison de la démarche utilisée. Prenant pour objet l'éducation familiale entendue au sens d'action de socialisation et d'éducation de l'enfant, il en retrace les pratiques tant dans la sphère privée que publique². En ce sens, et même si l'approche privilégie la dimension psycho-sociale, il est proche de la démarche qu'on adopte ici relativement à la prise en charge des enfants.

Le document de présentation en lien avec la bibliographie informatisée

L'organisation de l'information présentée dans ce document est en lien direct avec la classification adoptée dans la bibliographie informatisée. Cela se marque, tout au long du texte, par le renvoi aux diverses rubriques (mots-clés) de cette classification. En outre, à quelques

² L'ouvrage rassemble et organise les connaissances actuelles autour de l'objet «éducation familiale». Si l'accent est mis sur les travaux effectués en langue française, ceux conduits en Amérique du Nord y apparaissent également.

exceptions près, la notation chiffrée employée dans ce document correspond à ces diverses rubriques ou mots-clés (voir annexe).

PRISE EN CHARGE PRIVÉE

A - FAMILLE

La famille constitue le lieu premier de la prise en charge des enfants. Au début des années soixante, ce lieu pouvait se caractériser par la «famille nucléaire» où père et mère, mariés ensemble, élevaient leurs enfants au sein du ménage. Depuis, la situation a beaucoup changé, perdant de sa stabilité et gagnant en complexité.

1.1 - TRANSFORMATIONS DE LA FAMILLE

1.1.1 - Démographie familiale

L'environnement familial des enfants est soumis aux transformations que leurs parents impriment à la vie familiale: rupture d'union, reconstitution familiale, mais aussi naissance d'autres enfants. En France, d'un point de vue démographique, les changements de comportements parentaux les plus marquants du dernier quart de siècle sont:

– Baisse de la nuptialité et augmentation des unions de fait:

qui se sont accompagnées d'une forte augmentation de la proportion de naissances hors mariage (10% en 1965 à 30% en 1990). Cette augmentation des naissances hors mariage reflète la hausse des naissances issues des parents non mariés et cohabitant, et non celle de naissances attribuables à des mères seules. En fait, les reconnaissances paternelles ont progressé au même rythme que les naissances hors mariage, de sorte que la proportion de naissances de mères seules est demeurée relativement constante sur toute la période.

– Augmentation des divorces et des ruptures d'union:

avec, en corrolaire, une hausse des familles monoparentales, et également des familles recomposées.

L'enfant comme point d'observation

De plus en plus, les études démographiques françaises prennent l'enfant comme point d'observation pour rendre compte de cet ébranlement du cadre familial. Le mariage et la famille dans leur forme traditionnelle étant mis en question, l'enfant devient le repère le plus sûr pour affirmer l'existence d'une famille quelque part.

RÉPARTITION (%) DES ENFANTS SELON LE TYPE DE PARENTS ET L'ÂGE
(par rapport à l'ensemble des enfants dans une famille)

Type de parents	COUPLE (incluant enfants de familles recomposées)			PARENT SEUL			TOTAL
	Marié	Non marié	Sous-total	Mère	Père	Sous-total	
0-4	77,6	15,3	92,9	6,8	0,3	7,1	100,0
5-9	82,6	8,4	91,0	8,2	0,8	9,0	100,0
10-14	83,4	5,9	89,3	9,5	1,3	10,8	100,0

Source: Recensement de la France, 1990 (tiré de Lavertu, 1993, p. 2001)

La difficulté de repérer, dans les sources statistiques, les diverses modalités de vie familiale est mentionnée par plusieurs auteurs (Léridon, 1993). A cela, s'ajoute une certaine insuffisance des outils de collecte actuels: alors que le recensement ne permet pas de distinguer les enfants d'un couple selon le lien qui unit chacun des membres adultes à l'enfant, l'Enquête

Famille qui l'accompagne et permet cette distinction ne s'intéresse, quant à elle, qu'aux mères, les enfants vivant avec leur père seul étant absents du champ d'observation.

RÉPARTITION (%) DES ENFANTS
POUR CERTAINES SITUATIONS FAMILIALES PARTICULIÈRES
(par rapport à l'ensemble des enfants dans une famille)

AGE DES ENFANTS	AVEC UN SEUL PARENT BIOLOGIQUE		2 PARENTS BIOL.
	De famille monoparentale	De famille recomposée	
		Avec beau-parent	Du couple actuel
0-4	7,7	2,3	6,1
5-9	8,7	4,7	4,3
10-14	10,1	6,8	2,8

Source: Enquête Famille de 1990 (tiré de Desplanques, 1993a, p. 84)

N.B.: De légères différences s'observent entre les deux tableaux, liées sans doute aux champs d'observations différents des deux sources de données.

En France, en 1990, les enfants de moins de 12 ans vivent donc:

- majoritairement avec leurs deux parents biologiques (85% environ),
dont environ 4% avec au moins un demi-frère ou une demi-soeur;
- 15% environ avec un seul de leurs parents,
dont environ 4% avec un beau-parent.

Le parcours familial des enfants

En France, le taux de divorce dépassait 30% en 1990. Aussi, on peut se demander si la situation familiale des enfants de moins de 12 ans que l'on vient d'observer perdurera durant toute leur enfance.

Les observations montrent en effet que:

- la progression des ruptures d'union s'accompagne d'un rajeunissement des enfants des parents concernés;
- plus les enfants sont jeunes lors de la séparation de leurs parents, plus la séquence de monoparentalité est courte avant la reconstitution familiale.

D'où l'importance de tenir compte des trajectoires familiales des enfants si on veut saisir adéquatement le contexte dans lequel se déroule leur enfance. De plus en plus, les études démographiques françaises en tiennent compte: à l'examen des structures familiales dans lesquelles vivent les enfants, s'ajoute celui de leurs trajectoires familiales. C'est ce qu'ont fait Henri Léridon et Catherine Villeneuve-Gokalp en reconstituant le parcours familial après la séparation de leurs parents des enfants nés entre 1967 et 1970 (ayant 15-18 ans au moment de l'enquête).

ÉLÉMENTS DE LA BIOGRAPHIE FAMILIALE DES ENFANTS NÉS ENTRE 1967 ET 1970,
SÉPARÉS D'UN PARENT ET VIVANT AVEC L'AUTRE PARENT

Les enfants ont vécu dans une famille:	Répartition (%)	Age moyen à la séparation
Monoparentale uniquement	58	9,3
Monoparentale puis recomposée	27	5,6
Monop. puis recomposée puis rupture	7	4,2
Recomposée seulement	7	8,5
Recomposée puis monoparentale	1	...
Total	100	7,7

Source: Enquête Situations familiales, décembre 1985

(tiré de Léridon et Villeneuve-Gokalp, 1994, p. 209)

Peut-on prédire le parcours des générations plus récentes? Selon Villeneuve-Gokalp (1996), les enfants nés à la fin des années 1970 avaient deux fois plus de «chances» de vivre avec un beau-parent cinq ans après la séparation de leurs parents que les enfants nés à la fin des années 1960. De plus, indépendamment de leur âge, le risque pour les enfants de connaître une seconde rupture est en train de s'accroître: les familles recomposées, à l'égal des autres familles, se fragiliseraient à leur tour.

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

Les écrits faisant état des transformations récentes de la famille et dont le but est essentiellement de fournir une mesure des phénomènes (études démographiques) ont tous été regroupés sous une même rubrique «Démographie familiale». Cela étant d'autant plus indiqué que la plupart du temps, ces études rendent compte à la fois des familles biparentales simples, monoparentales et recomposées.

Deux constats par rapport à ces études démographiques:

- nombre d'entre elles se situent du point de vue de l'enfant;
- la difficulté d'obtenir des informations concernant précisément les enfants de moins de 12 ans.

Par contre, les écrits relevant de l'interprétation sociologique de ces transformations de la famille ou du traitement qualitatif des diverses formes de familles sont présentés sous des rubriques distinctes.

1.1.2 - Interprétation générale des transformations familiales

Sous cette rubrique sont rassemblés les écrits généraux portant sur la sociologie de la famille où diverses lectures des transformations récentes sont proposées (Singly, 1993a; Roussel, 1989). A souligner l'article de Déchaux (1995), qui analyse en parallèle cinq ouvrages parus en 1993 sur le sujet. D'autres écrits éclairent plutôt des points particuliers: l'adoption de certains modèles de famille, la construction du lien de parenté, le droit et les parents non mariés, le coût de l'enfant.

1.1.3 - Les ruptures d'union

Au nombre des transformations qu'a connues la famille contemporaine, la rupture d'union est celle qui affecte le plus directement les enfants. En effet, non seulement la famille constitue le lieu premier de prise en charge des enfants, mais les parents ont aussi conjointement la responsabilité légale de leurs enfants. La rupture vient ébranler cette donnée de base.

Car, précédant et au-delà de ce qu'il adviendra de la situation du parent avec lequel l'enfant résidera (maintien en situation de monoparentalité ou remise en couple), de nombreuses questions se posent: avec qui l'enfant résidera-t-il? comment sera partagé son entretien entre les parents? Comme en dernière instance, toutes ces questions sont du ressort des tribunaux, les questions de droit sont ici incontournables.

Aussi, sous cette rubrique avons-nous regroupé les écrits éclairant la question, écrits qui, s'ils prennent appui sur le droit, le débordent fréquemment. A titre d'exemple, mentionnons l'ouvrage d'Irène Théry, *Le démariage* (1993) où l'auteure montre que le divorce se situe bien au-delà d'une affaire privée et concerne les fondements même de la famille contemporaine. Également sous cette rubrique, on trouvera des écrits généraux concernant le devenir des parents après la désunion (Martin, 1992, 1994).

QUELQUES FAITS

Compte tenu des modifications récentes apportées au droit de la famille en France (1987 et 1993), l'autorité parentale conjointe est devenue quasi-automatique après le divorce, alors que seule la résidence habituelle est objet de décision de la part du juge. Pour les couples non mariés, si l'autorité parentale revenait d'office à la mère auparavant, depuis 1987 le père qui le désire peut demander l'autorité parentale conjointe si la mère est consentante. Ces modifications, si elles consacrent le principe d'une co-parentalité subsistant à la rupture du lien conjugal, posent entre autres un frein à la garde alternée compte tenu de l'obligation de détermination de résidence habituelle. Il se trouve donc que certains parents innovent des modes de garde partagée «hors-la-loi» (Neyrand, 1994; Fulchiron, 1994).

Cela étant dit, les informations qui suivent sont basées sur l'enquête Situation familiale de 1985 qui, selon toute vraisemblance, est la dernière en date sur le sujet, compte tenu que toutes les études recensées, même les plus récentes (Villeneuve-Gokalp, 1996), y font référence.

i) Lieu de résidence des enfants après la séparation

(Source: Léridon et Villeneuve-Gokalp, 1994)

Au lendemain de la séparation de leurs parents, parmi les enfants de moins de 19 ans:

- 81% résident avec leur mère
- 11% résident avec leur père
- 8% sont confiés à une autre famille

Cependant, plus les enfants sont jeunes au moment de la séparation de leurs parents, moins ils sont séparés de leur mère et plus ils auront résidence commune avec elle. C'est le cas de:

- 85% des enfants si la séparation a lieu avant qu'ils n'aient 5 ans
- 78% des enfants si la séparation a lieu quand ils ont entre 5 et 9 ans
- 75% des enfants si la séparation a lieu quand ils ont au moins 10 ans

Cependant, les enfants dont les parents ont vécu ensemble sans être mariés résident plus souvent avec leur père que les enfants de divorcés, et ce même s'ils sont plus jeunes et légalement à la garde de leur mère (situation en 1985).

ii) Fréquence de rencontre avec le parent non-gardien

La séparation d'avec le père constituant la situation la plus fréquente chez les enfants de moins de 12 ans, nous ne présentons ici que cet aspect.

RÉPARTITION (%) DES ENFANTS
SELON LA FRÉQUENCE DES RELATIONS AVEC LEUR PÈRE, ET SELON LEUR ÂGE
(enfants résidant avec leur mère)

	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans
Mi-temps ou plus	6	6	5
Tous les 15 jours ou plus	19	26	22
1 fois/mois ou vacances scol.	3	7	8
Moins d'une fois/mois	20	24	25
Jamais	43	24	29
(Non réponse)	(9)	(13)	(10)
Total	100	100	100

Source: Tiré de Léridon et Villeneuve-Gokalp, 1994, p. 227

C'est donc presque 50% des enfants qui rencontrent rarement ou jamais leur père. Il importe cependant de nuancer ce tableau. En effet, le rythme des rencontres père-enfant dépend, indépendamment de l'âge de l'enfant, de plusieurs autres facteurs: de la durée de leur vie commune et de l'ancienneté de la séparation, de l'existence ou non d'une naissance issue de la remise en couple du père, etc.

iii) Paiement des pensions alimentaires

(Source: Festy et Valetas, 1993)

Selon une enquête réalisée en 1985-1986 auprès de femmes séparées, au cours des six mois précédant l'enquête:

- 60% des pensions avaient fait l'objet de règlements complets
- 10% des pensions avaient résulté en paiements partiels
- 30% des pensions n'avaient pas été payées

De plus, le défaut de paiement est d'autant plus élevé que la somme à verser est faible (65% dans le cas du montant le moins élevé contre 21% dans le cas du montant le plus élevé).

1.1.3.1 - Les familles monoparentales

Au recensement de 1990, une famille sur huit est monoparentale. Bien que les situations de ces familles soient assez contrastées, elles se trouvent avoir des points communs. Ce sont essentiellement des femmes avec enfants. Elles habitent surtout des villes de taille moyenne ou grande. Même si certaines ont de bonnes situations, leur revenu moyen est inférieur à celui d'un couple avec deux actifs. Des allocations prennent en charge les plus démunies. La situation de monoparentalité peut être transitoire et précéder la formation d'une famille recomposée. Les pères seuls se remettent toujours plus rapidement en couple que les mères.

Une publication récente brosse un portrait statistique complet des familles monoparentales (France. INSEE, 1994, *Les familles monoparentales*, présentée sous la rubrique «Démographie familiale» dans la bibliographie informatisée). Sous la présente rubrique, sont regroupés d'autres rapports concernant la famille monoparentale, rapports qui examinent de façon plus approfondie certains points comme la précarité économique des familles monoparentales, le traitement social qui leur est accordé, etc. Pour sa part, la monographie de Nadine Lefaucheur (1989) remet en cause la représentation des effets de la dissociation conjuguale sur les enfants, produit d'un construit social plutôt que de la réalité; de même Neyrand (1990) s'interroge sur les effets supposés de la monoparentalité sur la scolarisation des enfants.

1.1.3.2 - Les familles recomposées

Le phénomène d'enfants vivant avec un beau-parent n'est pas tout à fait nouveau puisque les remariages après veuvage étaient assez fréquents par le passé. Mais à la différence du veuvage, la recomposition familiale d'aujourd'hui, où le parent biologique n'est pas évacué de la scène, fait du beau-parent un acteur supplémentaire de la donne familiale. D'où la complexité d'établir les contours de cette famille. Plus largement, la question du rôle et de la place du beau-parent, des relations entre les enfants issus de père ou de mère différents, questionne la

construction même du lien de parenté, à savoir de la différenciation entre un lien biologique ou électif.

Les familles recomposées constituent depuis peu un sujet d'étude spécifique en France. Depuis les années 1990 cependant, la production scientifique dans ce champ s'est considérablement enrichie. S'il est un livre de référence incontournable sur la question, c'est celui de Meulders-Klein et Théry (1993). Cet ouvrage collectif constitue en effet une synthèse des connaissances actuelles et des problématiques de recherche dans les domaines de la démographie, de la sociologie, de la psychologie et du droit. Notons que certaines contributions ont été présentées de façon distincte dans cette bibliographie, notamment celles concernant les aspects démographiques qui apparaissent à la rubrique «Démographie familiale».

1.1.3.3 - Le parent non gardien

Dans 80% des cas, l'enfant résidera avec sa mère après un divorce. Aussi, quand on parle de parents non gardiens, c'est donc surtout de pères qu'il s'agit. On a vu plus tôt que la fréquence des contacts entre père et enfant s'affaiblira beaucoup dans certains cas, cessera même complètement parfois, en cas de résidence non commune. Dans les conditions actuelles, il y a donc fragilisation du rapport père-enfant, même si certains pères luttent pour occuper un espace plus large.

Le rapport de Bertaux et Delcroix paru en 1990 (et repris dans ses grandes lignes dans une monographie de la Caisse nationale des allocations familiales, 1991) éclaire fort à propos cette question de la relation père-enfant.

Mentionnons qu'outre la quantification du phénomène (Léridon et Villeneuve-Gokalp, 1994), nous n'avons pas recensé d'ouvrages abordant spécifiquement la relation mère-enfant dans le cas où c'est la mère qui est le parent non gardien.

1.2 - L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES MÈRES

L'activité professionnelle de leur mère constitue sans doute l'un des phénomènes sociaux ayant marqué le plus profondément la vie des enfants au cours des vingt-cinq dernières années.

Depuis le début des années soixante, les femmes n'ont jamais été aussi nombreuses sur le marché du travail en France et leur taux d'activité professionnelle n'a cessé de croître. Le fait marquant de cette progression a été la hausse du taux d'activité des femmes vivant en couple ou ayant des enfants, et c'est pour les mères ayant deux enfants que l'activité a le plus augmenté. En 1990, la propension des mères de famille vivant en couple à occuper un emploi dépend peu de l'âge des enfants. Par contre, l'engagement professionnel plus ou moins important de ces mères est extrêmement sensible à la taille de la fratrie, à savoir la présence d'un troisième enfant dans la famille.

PART DES ENFANTS D'UN COUPLE DONT LA MÈRE EST ACTIVE

SELON L'ÂGE ET LA TAILLE DE LA FRATRIE

Age	Part des mères actives (%)				
	Enfant unique	Un frère ou une soeur	Deux frères et soeurs	3 frères et soeurs ou plus	Total
0-4 ans	81,5	70,8	41,5	23,5	63,2
5-9 ans	84,3	76,0	48,9	26,9	61,4
10-14 ans	81,6	76,9	55,3	30,1	62,0

Source: Lavertu, 1993, p. 1997.

Nous n'avons pas trouvé l'équivalent, pour les mères de familles monoparentales, de cette répartition de l'activité professionnelle des mères considérée du point de vue des enfants. Mentionnons simplement que les taux d'activité des mères sans conjoint sont, quelque soit le nombre d'enfants, sensiblement supérieurs à ceux des mères en couple; en outre, le même

phénomène de baisse d'activité s'observe quand il y a présence de trois enfants ou plus. (France. INSEE, 1994, *Les familles monoparentales*, p. 57)

Dans les dernières décennies, l'interruption d'emploi des mères pour s'occuper exclusivement de leurs enfants a régressé. Les générations plus récentes interrompent moins fréquemment que leurs aînées leur activité professionnelle à la suite d'une naissance et leur trajectoire professionnelle est plus continue. En outre, quand elles se retirent temporairement de l'emploi, elles reprennent le plus souvent un emploi dès que le dernier enfant est scolarisé.

Le travail à temps partiel a progressé légèrement chez les femmes, passant de 17% en 1979 à 24% en 1990. Le recours au travail à temps partiel croît avec l'âge à partir de 25 ans, il augmente aussi en fonction des charges familiales: en 1989, 42% des mères de trois enfants et plus et ayant un emploi l'occupent à temps partiel contre 34% en 1982 (France. INSEE, 1991, *Les femmes*). Ce mode de travail, s'il apparaît comme une solution de compromis entre les charges professionnelles et familiales, ne va pas sans conséquences: frein à la prise en charge des activités domestiques plus égalitaire au sein du couple, obstacle à la promotion professionnelle, risque de cantonnement des femmes les moins qualifiées dans une situation de relative marginalité.

Les ouvrages recensés concernant l'activité professionnelle des mères, de même que ceux de son articulation avec les charges familiales ne représentent qu'une infime partie de la production scientifique sur le sujet. Ainsi, selon un inventaire des recherches françaises effectuées entre 1980 et 1990 sur le thème «*Vie professionnelle, vie familiale, activité féminine*», on aurait relevé pas moins de 141 travaux (Commaille, 1992). Néanmoins, les écrits retenus dans la présente bibliographie nous paraissent éclairer les divers regards qui se posent sur la question. Bien que tous les ouvrages soient intéressants, nous aimerions attirer l'attention sur certains d'entre eux. D'abord l'ouvrage de Jacques Commaille (1992) qui, sans avoir la prétention d'être exhaustif, constitue néanmoins un bilan assez complet de l'état de la recherche sur le sujet en France. Également, le rapport présenté au Haut Conseil de la population et de la famille (1992) qui fait état de la situation concrète que connaissent les femmes en regard de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Enfin, l'article de Daune-Richard (1993) qui propose une comparaison entre la France et la Suède.

1.2.1 - L'emploi du temps au sein de la famille

De 1975 à 1986, l'emploi du temps respectif des mères et des pères dans la sphère privée semble avoir peu changé. Les activités sont toujours très sexuées: s'occuper du linge est, comme il y a dix ans, une activité exclusivement féminine, les pères participant peu au ménage, davantage aux soins aux enfants et à la vaisselle et surtout au bricolage et à l'entretien du logement. De plus, si les pères consacrent plus de temps à leur profession que les mères actives, et ce d'autant plus que leur charge familiale est lourde, on trouve l'inverse pour les femmes. En revanche, le travail domestique est d'autant plus la responsabilité des mères que le nombre d'enfants est élevé, et cela vaut pour les mères actives ou inactives. Issues d'une enquête effectuée en 1985-1986 (Roy, 1987), ces données semblent les plus récentes encore à l'heure actuelle, tous les autres ouvrages abordant le sujet s'y référant.

Les écrits recensés sous cette rubrique sont pour la plupart des études découlant de l'enquête mentionnée ci-dessus. Il importe cependant de préciser que plusieurs des ouvrages recensés à la rubrique précédente concernant l'activité professionnelle des femmes abordent aussi le sujet.

1.3 - PRATIQUES PARENTALES

Nous avons trouvé peu d'études concernant les pratiques parentales qui soient pertinentes à cette recension d'écrits. On peut cependant relever deux études de François de Singly (1996 et 1993b), la seconde concernant les pratiques qu'adoptent les parents dans le cas d'une petite maladie d'enfant. Parmi les autres écrits présentés sous cette rubrique, l'un aborde les pratiques parentales en matière de santé, un autre examine les pratiques dans un groupe social donné, tous les autres sont plutôt de nature psycho-sociale ou psychologique. De fait, les études portant sur la relation mère-enfant (surtout vis-à-vis des jeunes enfants) sont nombreuses, mais se situant très nettement du point de vue psychologique, elles ont été écartées.

B - COMPLÉMENT PRIVÉ**2.1 - RÉSEAU FAMILIAL**

En France, le réseau familial élargi contribue, à n'en pas douter, à la prise en charge des enfants de moins de 12 ans. L'exemple le plus frappant est la garde régulière des jeunes enfants assurée par les grands-parents, surtout par les grand-mères.

PROPORTION (%) DES MÈRES QUI TRAVAILLENT
QUI ONT RECOURS À UNE PERSONNE DE LEUR FAMILLE POUR LA GARDE

Période de l'année/ scolarisation des enfants	Proportions de mères
Périodes hors vacances	
- Au moins 1 enfant non scolarisé	26
- Pas d'enfant non scolarisé	22
Vacances scolaires (mères ayant au moins 1 enfant scolarisé)	47

Source: Enquête de 1985 (tiré de Léridon et Villeneuve-Gokalp, 1994, p. 242)

Cette pratique laisse cependant voir des différences importantes selon la catégorie professionnelle. Les proportions de mères qui y ont recours sont de:

- 3% chez les cadres supérieurs
- 17% chez les professions intermédiaires
- 40% chez les ouvrières

Selon Léridon et Villeneuve-Gokalp, la garde par les grands-parents est généralement perçue comme l'une des solutions les moins satisfaisantes. Aussi, les cadres et les professions intermédiaires, ayant accès à un éventail de possibilités relativement large, préfèrent ne pas faire

appel à la famille; pour les ouvrières par contre, la gratuité du service dispensé dans la parenté l'emporte compte tenu du coût élevé des services d'accueil.

Mais là ne s'arrête pas l'implication des ascendants à la prise en charge des jeunes enfants. Prise en charge plus indirecte sans doute, mais non négligeable. Comme le note Déchaux (1996), la naissance des enfants est précisément un événement qui stimule les échanges domestiques.

De nombreuses études réalisées à partir de la moitié des années 1980, à la suite des travaux de Louis Roussel (1976) et Agnès Pitrou (1978), ont mis en évidence l'importance des services circulant entre les membres des réseaux de parenté. Que ce soit pour donner un coup de main pour la cuisine, le ménage, s'occuper du linge ou encore fournir une garde de dépannage, l'aide de la parenté a justement cette qualité de polyvalence. Profitant indirectement aux enfants de moins de 12 ans, il faut également noter l'aide financière apportée par les parents à leurs enfants (adultes) quand vient le temps d'acheter une maison ou un autre bien d'utilité domestique. Toutes les études convergent en outre sur un point:

Les personnes des milieux sociaux favorisés sont celles qui reçoivent le plus d'aide provenant du réseau familial, alors même que ce sont elles qui en ont le moins besoin.

Les travaux d'Agnès Pitrou (1987, 1992) et de Jean-Hugues Déchaux (1990, 1996) sont parmi les plus éclairants sur le sujet. Pour sa part, Claude Martin (1992, 1994, 1996) s'est intéressé plus particulièrement aux réseaux de solidarité familiaux et sociaux des personnes qui connaissent une rupture d'union.

2.2 - RÉSEAU PRIVÉ HORS DE LA FAMILLE

Très peu d'ouvrages ont été recensés concernant l'implication de ce réseau à la prise en charge des enfants. L'information la plus directe que nous avons trouvée concerne la garde des enfants. Selon l'enquête Modes de vie de 1988-1989, pour 30% des personnes qui auraient obtenu de l'aide pour la garde des enfants, cette aide proviendrait des ménages hors de la famille (Lebeaux, 1991).

Par ailleurs, on apprend que les rapports de voisinage sont plus élevés chez les couples mariés et qu'ils augmentent avec le nombre d'enfants: la fréquentation des voisins serait maximale quand la famille a deux ou trois enfants. (Héran, 1987; Forsé, 1993)

Pour sa part, l'étude de Bonvalet (1993) présente la composition des réseaux familiaux et amicaux, mais il faudra attendre la deuxième phase d'exploitation de cette enquête pour avoir des informations concernant les pratiques d'entraide et les échanges de services fournis par ces réseaux.

2.2.1 - Les pairs des enfants

Si on excepte les quelques pages dans Dubet et Martuccelli (1996) qui, traitant de la construction de l'expérience scolaire des élèves à l'école élémentaire, y intègrent la relation aux amis, la recension sur le sujet est mince. De manière générale, tous les autres écrits faisant mention de relations entre les pairs chez les enfants, et particulièrement chez les très jeunes enfants, sont des études axées sur la psychologie (Montagner, 1993).

PRISE EN CHARGE PUBLIQUE

A - ENTRETIEN

Nous nous bornons à faire une présentation succincte des compléments publics entourant l'entretien des enfants. Ces mesures se négociant dans un cadre politique, on se rapportera au document de Josée Bergeron³ pour plus d'informations sur les contextes de leur élaboration, les débats et enjeux qu'elles soulèvent, les conditions qui s'y rattachent souvent, etc.

En France, l'État contribue de diverses manières à la prise en charge financière des enfants. On compte:

– les prestations familiales

Ces allocations sont versées directement aux parents. Pour l'essentiel, si on suit le cycle de vie de l'enfant, on trouve au début l'allocation pour jeune enfant (APJE) qui, en cas de monoparentalité, est complétée par l'allocation de parent isolé (API). Viennent ensuite des prestations liées au mode de garde adopté par les parents: l'allocation parentale d'éducation (APE), l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) et l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA). Si la famille s'agrandit, on pourra compter sur les allocations familiales (2 enfants ou plus) et le complément familial (3 enfants ou plus). Plus tard encore, viendra, en cas de besoin, l'aide à la rentrée scolaire. Enfin, d'autres prestations visent des populations particulières telles que l'aide pour enfants handicapés, l'allocation d'éducation spéciale et les compléments de

³ Bergeron, Josée, *Axes et enjeux de la politique familiale française*, Montréal, INRS-Culture et Société, 1997.

l'allocation d'éducation spéciale, et diverses allocations au logement. A noter que le livre de Philippe Steck (1993) fait une description très détaillée de ces différentes prestations.

– les indemnités de maternité

Ces indemnités sont payées par la Sécurité sociale, au taux de 90% du gain journalier de base (jusqu'à un plafond), durant 16 ou 26 semaines dépendant des contextes. (France. Haut Conseil de la population et de la famille, 1992, annexe 14: ouvrage répertorié sous Famille, activité professionnelle des mères; Commission européenne, 1994).

– les mesures fiscales

Le calcul de l'impôt sur le revenu intègre la prise en compte des charges de famille sous la forme d'un quotient familial (Calzada, Rotman et Volovitch, 1993; Ditch, Bradshaw et Eardley, 1996).

– les prestations de services sociaux

Entre autres, le financement par l'État ou les collectivités des crèches, garderies, centres aérés, etc. Pour l'utilisation de ces équipements, la contribution des parents est proportionnelle à leurs revenus (Calzada, Rotman et Volovitch, 1993).

En outre, l'entreprise participe aussi parfois à l'entretien des enfants par:

– le supplément familial

Versé à titre d'allocation d'entretien par certaines entreprises (Calzada, Rotman et Volovitch, 1993).

– le complément à l'indemnité de maternité

Certaines conventions collectives garantissent à la salariée le maintien en tout ou en partie de sa rémunération. (Commaille, 1992: voir Famille, activité professionnelle des mères; Commission européenne, 1994).

3.1 - ENTRETIEN, NIVEAU GÉNÉRAL

Sous cette rubrique, sont regroupés les écrits concernant l'ensemble des mesures à destination des familles ou l'ensemble des prestations familiales.

3.2 - ENTRETIEN, NIVEAU PARTICULIER

Les écrits concernant l'une ou l'autre des prestations en particulier, un public spécifique ou un aspect particulier, apparaissent sous cette rubrique.

B - GARDE DES ENFANTS

4.1 - LES DIFFÉRENTS MODES DE GARDE ET LEUR UTILISATION

La plupart des écrits recensés abordent d'emblée la présentation des différents modes de garde et l'importance de leur utilisation par les familles. Aussi, malgré les distinctions que nous faisons dans ce texte, les écrits sous cette rubrique sont présentés en bloc: une seule exception, les écrits concernant plus spécifiquement l'évaluation des divers modes de garde.

Une conception de la garde

Dans la documentation française, il est intéressant de souligner que, de plus en plus, on parle d'accueil des enfants plutôt que de garde des enfants. Cette façon de dire reflète l'évolution de la conception de l'accueil, qui est de moins en moins conçu comme un lieu de «garde», et davantage comme un lieu de vie, de socialisation ou encore comme un environnement éducatif. Elle reflète sans doute aussi le glissement de l'importance du sanitaire, très marquée au début des crèches collectives, vers l'éducatif.

Un contexte différent de garde selon l'âge des enfants

La question de la garde des enfants en France ne peut qu'être examinée différemment selon l'âge des enfants, c'est-à-dire selon qu'ils sont scolarisés ou non. Compte tenu de la scolarisation précoce des enfants (la presque totalité de ceux de 3 ans et le tiers de ceux de 2 ans), la garde des enfants renvoie en effet à:

- une «garde à la journée», pour la majorité des enfants de moins de trois ans;
- une «garde complémentaire à l'école», pour les enfants de trois ans et plus.

En outre, l'âge où les parents considèrent que la surveillance constante des enfants n'est plus nécessaire et, de ce fait, n'exige plus le recours à un mode de garde, se situerait pour les aînés entre 8 et 11 ans dépendant des contextes (Léridon et Villeneuve-Gokalp, 1994, p. 245-246).

A- LES MODES DE GARDE NON PARENTALE

L'offre de services de garde d'enfants est caractérisée par la coexistence d'une offre publique et d'une offre privée.

i) Offre publique

Elle est organisée et subventionnée par les collectivités publiques. De manière générale, la contribution des parents est proportionnelle à leurs revenus. L'offre publique comprend:

– pour les moins de trois ans: crèches collectives et crèches familiales

halte-garderies

– pour les enfants scolarisés: garderies scolaires

centres aérés

D'autres modes de garde existent également mais sont moins courants: crèches parentales (autrefois appelées crèches sauvages, elles sont en nette progression depuis 1981 (Laville, 1992)), mini-crèches, jardins d'enfant, etc.

– Crèches collectives:

Ressemblent aux garderies du Québec. Structure de garde collective en un lieu unique, comptant un personnel qualifié, sous la responsabilité d'une directrice diplômée en puériculture, et disposant d'équipements très diversifiés.

– Crèches familiales:

Réseau d'assistantes maternelles agréées assurant, à leur domicile, sous la responsabilité d'une puéricultrice qualifiée, la garde individuelle d'au plus trois enfants (en tenant comptant des leurs).

– Halte-garderies:

Service de garde quelques heures par jour (dépannage).

– Centres aérés:

Ou centres de loisirs sans hébergement, pouvant accueillir les enfants le mercredi (jour de congé scolaire) ou durant les vacances.

ii) Offre privée

L'offre privée est essentiellement le fait de la garde d'enfants par des assistantes maternelles. Les assistantes maternelles doivent obligatoirement, depuis 1977, être agréées par la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DDASS) et elles reçoivent une formation. Si elles ne font pas partie d'un réseau (crèche familiale), les assistantes maternelles agréées sont suivies par les puéricultrices de la Protection maternelle et infantile (PMI). Elles reçoivent les enfants à leur domicile ou les gardent au domicile des parents. Malgré l'obligation d'agrément, de nombreuses personnes gardent encore des enfants sans être agréées. Cette garde «au noir» concernerait environ 6% des enfants de moins de trois ans qui sont gardés (Leprince, 1991, p. 14).

L'offre de garde privée ne bénéficie pas de subventions directes des collectivités. Elle est cependant soutenue par des allocations aux ménages (la prestation d'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA), ou l'allocation de garde d'enfant à domicile) et la prise en charge de certains frais (en autant que l'activité est «déclarée» évidemment). Si le droit aux allocations est soumis à certaines restrictions selon l'âge des enfants gardés, les modes de garde privés sont néanmoins utilisés par les parents pour la garde d'enfants non scolarisés et scolarisés.

Pour de plus amples informations sur les divers modes de garde, on consultera le livre de Désigaux et Thévenet qui, bien que datant de 1982 et nécessitant de ce fait de tenir compte de modifications récentes (notamment l'existence actuelle de l'AFEAMA), ne constitue pas moins l'ouvrage le plus clair et le plus complet sur le sujet.

B - L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

Les écrits recensés traitent principalement de la garde régulière (à la journée) des enfants de moins de trois ans. De manière générale, la garde des plus vieux est assurée par l'école et, malgré les difficultés que les congés scolaires impliquent pour les parents, la question est peu abordée.

i) Utilisation des modes de garde

Comme on peut le voir au tableau ci-dessous, en 1990, plus de 50% des enfants de moins de trois ans sont gardés par leur mère, alors que 11% sont scolarisés. Pour les autres enfants (37%), les parents utilisent un moyen de garde. Par contre, quand leur mère occupe un emploi, ce sont 70% des enfants qui ont besoin d'un mode de garde.

Mais que la mère occupe un emploi ou non, deux modes de garde non-parentale sont surtout privilégiés, et sensiblement dans les mêmes proportions:

- le recours à une assistante maternelle agréée ou nourrice agréée (12% et 24%),
- le recours à une personne de la famille, au domicile de l'enfant ou en dehors du domicile (12% et 23%).

ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS SELON LE MODE DE GARDE
ET LE TYPE D'ACTIVITÉ DE LA MÈRE, 1982 ET 1990

Mères concernées Année / Enfant	Ensemble des mères		Mères actives occupées	
	1982	1990	1982	1990
Scolarisé	8,9	11,0	9,7	11,5
Gardé à domicile:	66,6	59,1	36,0	31,4
- par la mère	59,8	52,2	21,3	18,3
- par une personne de la famille	5,1	4,9	11,1	9,2
- par une autre personne	1,7	2,0	3,6	3,9
Gardé hors du domicile:	23,9	29,3	53,5	56,9
- en crèche collective	3,9	6,2	8,5	11,5
- par une nourrice agréée	10,1	12,2	22,8	24,3
- par une personne de la famille	6,4	7,2	14,4	13,8
- par une autre personne	3,5	3,7	7,8	7,3

Source: Enquête sur les familles de 1982 et 1990

(Tableau présenté dans *Les enfants de moins de six ans*, INSEE, 1992, p. 71)

ii) Évolution des modes de garde

Un écart important et persistant existe entre la demande et l'offre globales de modes d'accueil des jeunes enfants (France. Haut Conseil de la population et de la famille, 1992, p. 28). Pour soutenir les initiatives dans la mise en place ou l'amélioration des structures d'accueil, la France a instauré les Contrats Crèches en 1982, devenus Contrats Enfance en 1988. Ces contrats augmentent les prestations de services de l'État dans les cas où des collectivités locales s'engagent à améliorer significativement l'accueil de la petite enfance. Outre l'ouvrage mentionné

ci-dessus, de nombreux autres écrits en font mention (Norvez, 1990, 1996; Périer, 1994). Il faut voir en effet que les moyens de garde ne sont pas distribués uniformément dans toutes les régions de la France, non plus que suffisants par rapport aux besoins (Buffin, 1994).

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

Plusieurs des écrits recensés font état des divers modes de garde existant en France et de leur utilisation différentielle par les parents, notamment Desplanques (1993b). Pour sa part, Norvez (1990) présente une analyse approfondie du système de garde en France: mise en parallèle de l'offre et des besoins en la matière, rappel des principes fondamentaux de la garde des enfants en France, examen des différents modes de garde et évaluation de ceux-ci en termes d'avantages et d'inconvénients, effet sur le développement de l'enfant et, enfin, interrogation sur le devenir des modes de garde. On consultera également avec profit le texte de Leprince (1991) qui, dans le cadre d'un ouvrage collectif rassemblant des auteurs de divers pays, présente la situation existant en France. Signalons que les modalités de garde occasionnelle semblent peu examinées. Nous avons recensé un seul écrit distinct à ce sujet (Beillan, 1991).

4.1.1 - Évaluation des modes de garde

Par ailleurs, quelques ouvrages se rapportent spécifiquement à l'évaluation des divers modes de garde, que ce soit en termes de préparation à l'école ou du point de vue du développement de l'enfant. Nous les présentons sous cette sous-rubrique. Notons que l'ouvrage de Duru-Bellat et al. (1995) devrait apporter des réponses intéressantes.

C - LA GARDE DES ENFANTS SCOLARISÉS

La garde des enfants scolarisés est fréquemment organisée en tant que service périscolaire de l'école (voir Éducation). Les informations à cet égard semblent fort peu nombreuses ou indirectes (ce que confirme le Haut Conseil de la population et de la famille, 1992). Ainsi, c'est d'une étude portant sur les dépenses des ménages que sont tirées les statistiques suivantes:

TAUX DE RECOURS À UN MODE DE GARDE RÉMUNÉRÉE
ENFANTS DE MOINS DE 11 ANS, 1995

Age du plus jeune enfant dans le ménage	Taux (%)
Moins de 3 ans	42
Scolarisé en maternelle	31
Scolarisé dans le primaire	17

Source: Filipo et Olier, 1996

Par ailleurs, on a vu plus tôt (cf. Complément privé) qu'en 1985, les mères ayant une activité professionnelle ont fait appel à un membre de la famille (la grand-mère généralement) pour garder leurs enfants scolarisés:

- pour 22% d'entre elles durant l'année scolaire
- pour 47% d'entre elles (au moins 1 enfant scolarisé) durant les vacances scolaires.

On peut aussi consulter l'étude de Toulemon et Villeneuve-Gokalp (1988) qui examine où sont les enfants de moins de 16 ans, et avec qui, durant les congés scolaires et les vacances d'été. Cette étude s'appuie sur des données déjà anciennes cependant (1981) mais elle n'a pas été reprise depuis. Par ailleurs, le Haut Conseil de la population et de la famille (1992, chapitre 3) présente une vue globale tant de l'accueil préscolaire que périscolaire des enfants.

4.2 - LA PROFESSIONNALISATION DES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE

La garde des enfants par des personnes extérieures à la famille met en scène de nombreux acteurs (ou plutôt actrices). Plusieurs écrits en font état, notamment ceux de Suzon Bosse-Platière (1989 et 1995). Le cas des assistantes maternelles peut être considéré à part: d'une part, leur reconnaissance professionnelle ne remonte qu'à 1977 et d'autre part, leur lieu d'exercice de même que leur formation et les modalités des rapports qu'elles entretiennent avec les parents-usagers sont empreints d'un certain flou. Notons que l'emploi d'assistante maternelle n'est pas exclusif à la petite enfance, contrairement à la crèche collective par exemple.

Nous avons regroupé sous cette rubrique les écrits concernant l'exercice de ces métiers de la petite enfance. Mentionnons plus particulièrement les ouvrages de Bloch et Buisson (1996) et de De Ridder et Legrand (1992).

4.3 - DES LIEUX «INTERMÉDIAIRES»: LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

S'adressant aux enfants de moins de six ans et à leur mère, ces lieux se situent entre la famille et les institutions. Ni lieu de garde ni lieu de consultation, les lieux d'accueil privilégient une relation de parole libre, établie entre un enfant accompagné d'un adulte qui reste présent le temps de l'accueil. Ces lieux d'accueil se veulent à la source d'une prévention précoce face à un double constat: les difficultés familiales, la maltraitance et l'échec scolaire d'une part, l'inadéquation des institutions pour la petite enfance d'autre part. Ces lieux ont de multiples appellations: maisons vertes, relais parentaux de quartier, lieux passerelles avec l'école maternelle, etc. On peut consulter à ce sujet Bernard Eme (1996) ou les travaux de Luce Dupraz (1995, 1993), de même que El Hayek (1992).

4.4 - COMPARAISON ENTRE PAYS

Quelques ouvrages sont axés sur la comparaison du système de garde en France et dans d'autres pays. Notons l'article très intéressant de Lamb et Sternberg (1992) qui fixe les limites à de telles comparaisons entre pays.

C - ÉDUCATION

La prise en charge par l'institution scolaire constitue, pour les enfants de moins de 12 ans, le mode principal de socialisation et d'éducation extérieur à la famille. En France en effet, cette prise en charge par l'école survient très tôt dans la vie des enfants comme le montre le tableau ci-dessous.

ÉVOLUTION DES TAUX DE SCOLARISATION (%) DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

Année/ Age	1960-1961	1980-1981	1993-1994
2 ans	9,9	36,3	35,3
3 ans	36,0	90,8	99,3
4 ans	62,6	100,0	100,0
5 ans	91,4	100,0	100,0
2-5 ans	50,0	82,8	84,6

Source: France. Ministère de l'Éducation nationale. *L'état de l'école*, 1994.

5.1 - LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS PAR L'ÉCOLE: LE SYSTÈME ÉDUCATIF EN FRANCE

L'organisation de la scolarité de premier degré (préélémentaire et élémentaire) est décrite dans de nombreux ouvrages généraux portant sur le système éducatif français⁴. Compte tenu de plusieurs modifications aux lois scolaires survenues au cours des dernières années en France, il importe de se référer à des ouvrages récents. Si l'ouvrage d'Anne Caboche (1992) a le mérite d'être simple, ceux de Jean-Louis Auduc (1994) et de Maria Vasconcellos (1993) offrent pour leur part une présentation plus analytique. De ces différents ouvrages sont tirées les informations présentées ci-dessous.

5.1.1 - Le système éducatif, niveaux préélémentaire et élémentaire

Certains écrits concernant des aspects du système d'éducation qui sont spécifiques à l'enseignement préélémentaire ou élémentaire apparaissent sous cette rubrique distincte.

⁴ Pour le public québécois, il peut être intéressant de consulter au préalable l'ouvrage de Benoît Gendreau (1993), histoire de se familiariser avec les termes (à noter cependant que l'ouvrage ne tient pas compte de certains changements survenus récemment).

Niveau de responsabilité et personnel

La responsabilité de l'enseignement de premier degré est partagée entre l'État et les collectivités locales. L'État est chargé de l'élaboration des programmes, de la gestion et de la rémunération du personnel (enseignant et de direction). La commune (municipalité) est responsable d'évaluer les besoins, de construire et d'entretenir les locaux, d'organiser les services périscolaires (transports, cantines, garderies, et.). Les employés de ces services de même que l'agent spécialisé des écoles maternelles sont des fonctionnaires municipaux.

Les parents ont voix au chapitre dans l'école par le biais du Conseil d'école qui existe depuis 1976; le maire et le commissaire municipal chargé des affaires scolaires font également partie de ce Conseil.

La prise en charge des enfants par l'école est assurée majoritairement par des femmes, le taux de féminisation du personnel de niveau préélémentaire et élémentaire étant de 75% en 1992 (Vasconcellos, 1993, p. 21)

En plus du personnel enseignant, chaque école dispose d'un service de santé scolaire et d'un groupe d'aide psychopédagogique (GAPP); à l'école maternelle, on compte aussi l'agent spécialisé des écoles maternelles (ASEM).

Organisation de la scolarité

La fréquentation de l'école est obligatoire à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle l'enfant atteint ses 6 ans. Auparavant, la scolarité est facultative, bien que très largement répandue comme on l'a vu plus tôt. En outre, la scolarisation des enfants de deux ans est favorisée dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé (Auduc, 1994, p.77).

Dans le cadre de la loi d'Orientation de 1989, les anciennes divisions de l'enseignement de premier degré ont été réorganisées en cycles. Leur mise en application générale date de 1991.

Degré	Écoles	Classes	Cycles
PREMIER	Maternelle	Petite section Moyenne section Grande section	C1 C1 C2
	Élémentaire	CP - Cours préparatoire CE1 - Cours élémentaire 1 CE2 - Cours élémentaire 2 CM1- Cours moyen 1 CM2- Cours moyen 2	C3 C2 C3
SECOND	Collège	Sixième	

La scolarité de premier degré est ainsi organisée en trois cycles pédagogiques:

- C1: le cycle des apprentissages premiers, qui se déroule à l'école maternelle
- C2: le cycle des apprentissages fondamentaux, qui commence à la grande section de maternelle et se poursuit durant les deux premières années de l'école élémentaire (Grande section de maternelle, CP et CE1)
- C3: le cycle des approfondissements, qui correspond aux trois dernières années de l'école élémentaire (CE2, CM1 et CM2) et débouche sur le collège.

On peut noter que la grande section de maternelle relève de deux cycles. Cette nouvelle orientation a pour objectif principal la prise en compte des rythmes d'apprentissage individuels des enfants. Ainsi, «Les élèves qui, en fin de cycle n'ont pas acquis les compétences requises se verront proposer une année supplémentaire. Mais ils pourront aussi achever le cycle en deux ans au lieu de trois.» (Vasconcellos, 1993, p. 44) Plus précisément:

«La durée de présence d'un élève dans le cycle des apprentissages fondamentaux ou dans le cycle des approfondissements peut être allongée ou réduite d'une année et d'une seule. En conséquence, la durée totale de la scolarité élémentaire,

qui est dans la majorité des cas de cinq ans, ne peut être inférieure à quatre ans, ni supérieure à six ans.» (Auduc, 1994, p. 76).

L'âge «normal» pour achever la scolarité de premier degré est 10 ans. En 1994, on constate néanmoins que 23,3% des enfants de ce niveau ont plus de dix ans (20,9% ayant 11 ans) (Hée, 1995). La population d'enfants visée par cette recension d'écrits est donc composée majoritairement d'enfants fréquentant les écoles préélémentaires et élémentaires, mais également de près de 80% d'enfants de 11 ans qui sont en sixième (premier niveau du second degré).

5.1.2 - Enseignement privé

La majorité des enfants français sont scolarisés dans le secteur public. L'école publique est laïque et son recrutement est fonction d'une carte scolaire qui contraint les parents à envoyer leurs enfants dans des établissements précis en fonction de leur lieu de résidence. L'école privée, subventionnée par l'État à des degrés divers, permet entre autres aux parents de se soustraire à ces contraintes. La part de l'enseignement privé dans l'enseignement total est relativement constante.

ÉVOLUTION DES TAUX DE SCOLARISATION DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (%)

Année/ Niveau	1984	1994
Préélémentaire	13,0	12,4
Élémentaire	15,1	14,7
Classes spéciales	6,4	6,9

Tiré de: Hée, 1995.

Ces taux de fréquentation de l'école privée doivent cependant être relativisés. Comme en témoignent Langouet et Léger (1991, 1994), les transferts entre public et privé sont nombreux: au cours de leur scolarisation, ce serait plus de 35% d'une génération d'élèves qui auraient utilisé l'enseignement privé. Bousculant les idées généralement admises, cette même étude montre

également que l'utilisation de l'école privée est souvent liée à des difficultés scolaires plutôt qu'à des considérations religieuses, ce que remet toutefois en question une enquête récente (Héran, 1996).

Des informations concernant l'école privée apparaissent dans la plupart des ouvrages généraux recensés sur le système éducatif, en sus de ceux répertoriés ici.

5.1.3 - Aménagement du temps scolaire

Outre la réorganisation en cycles, l'enseignement de premier degré en France a subi d'autres modifications concernant l'aménagement du temps scolaire.

- La semaine de travail des élèves a été allégée d'une heure depuis 1992, elle est maintenant de 26 heures. L'année scolaire a été modifiée en conséquence, et portée à 36 semaines.
- Depuis mai 1991, le calendrier scolaire peut être modifié, au cas par cas, suite aux demandes des conseils d'école ou des municipalités. A côté du modèle traditionnel d'avoir jour de congé le mercredi et classe le samedi matin, divers autres aménagements sont expérimentés: semaine de quatre jours avec raccourcissement des vacances, concentration des enseignements à certains moments de la journée, etc.
- Les années 1980 ont vu une «ouverture» de l'école sur son environnement local. Notamment, par la coopération entre les ministères de l'Education nationale et Jeunesse et Sports, les collectivités locales avec l'accord de l'école peuvent obtenir des subventions pour l'organisation d'activités culturelles, éducatives ou scientifiques durant le temps scolaire ou en dehors de celui-ci (contrats d'aménagement du temps de l'enfant (CATE), contrats bleus, Contrats-ville-enfant, etc.).

L'aménagement du temps scolaire des enfants se trouve à la croisée de divers besoins:

- ceux des enfants, tels que révélés par les études de chronobiologie et de chronopsychologie de l'enfant,
- ceux des parents qui travaillent,
- ceux des industries du tourisme (notamment en ce qui concerne les temps de vacances), etc.

Aussi, bien que les ouvrages généraux en traitent, nous avons constitué une section particulière regroupant les écrits spécifiques à ce thème. Si l'ouvrage de Fotinos et Testu (1996)

dresse un portrait global de la question, d'autres abordent l'aspect scientifique ou encore l'évaluation de certaines mesures adoptées (Brizard et al., 1994; Desclaux et Desdouet, 1994; Testu, 1994).

5.1.4 - L'enseignement préélémentaire et élémentaire

Deux ouvrages seulement apparaissent sous cette rubrique. Il s'agit d'écrits théoriques se rapportant aux deux niveaux d'enseignement et abordant l'un, le métier d'élève, et l'autre, la forme scolaire.

5.1.4.1 - L'enseignement préélémentaire

L'école maternelle constitue une particularité du système éducatif français. Elle est gratuite et située dans un environnement physique distinct de l'école élémentaire (sauf exception). Son origine remonte à plus de cent ans. Issue des salles d'asile qui, vers les années 1870, accueillait les enfants de mères ouvrières, l'école maternelle française trouve sa mission dès 1887 avec Pauline Kergomard. Depuis cette époque, son rôle est: «éduquer, initier à l'école et aux apprentissages, socialiser l'enfant» (Norvez, 1990, p. 395).

Autour de l'école maternelle, plusieurs questions sont soulevées:

- D'une part, quelle est sa nature? Ce n'est pas un lieu de garde, ce n'est pas non plus un établissement d'instruction. Les récentes modifications de l'organisation de la scolarité de premier degré en cycles pédagogiques soulèvent des ambiguïtés à ce sujet. La scolarisation à un âge de plus en plus jeune également.
- D'autre part, l'«efficacité» de l'école maternelle sur la réussite scolaire ultérieure des enfants, maintes fois démontrée, tend vers son renforcement.

La rentabilité de l'école maternelle s'établit en ces termes, selon les études citées par Norvez (1990, p. 406-410):

- le séjour préscolaire permet de réduire la risque de redoublement au cours de la scolarité élémentaire (même s'il ne peut le prévenir totalement).

Cet effet «scolaire» très important à la fin du CP (première année de l'élémentaire), va cependant en s'amenuisant jusqu'au CM2 (dernière année de l'élémentaire).

– l'effet de la préscolarisation, positif pour tous les enfants, est inégalitaire selon les classes sociales.

Alors que les enfants des catégories sociales intermédiaires améliorent leur position par rapport à l'ensemble du fait de la préscolarisation, ceux des classes les moins favorisées tirent moins de profit de cette préscolarisation que la moyenne des enfants et voient ainsi leur position relative se détériorer.

Si le chapitre XI du livre de Norvez (1990) constitue un texte de base présentant une vue détaillée de l'enseignement préélémentaire, les autres ouvrages recensés abordent divers aspects de l'école maternelle. Certains ouvrages généraux comme Auduc (1994) sont également bien documentés sur la question. On peut aussi souligner l'ouvrage de Leclercq (1995) qui examine les effets de la préscolarisation sur le niveau de socialisation acquis par l'enfant.

5.1.4.2 - L'enseignement élémentaire

Les ouvrages abordant spécifiquement l'école élémentaire ne sont pas très nombreux. Parmi les ouvrages recensés, signalons celui de Sirota (1988). Également les chapitres concernant la sociologie de l'expérience scolaire des élèves de l'élémentaire dans l'ouvrage de Dubet et Martucelli (1996). Avec l'école élémentaire, débute la scolarisation comme telle et conséquemment l'évaluation de celle-ci, ce dont font écho la moitié des écrits répertoriés ici.

5.1.4.2.1 - Les intervenants dans l'enseignement élémentaire

Compte tenu de leur nombre, nous présentons séparément les écrits recensés concernant les intervenants dans l'école élémentaire, surtout les instituteurs.

5.2 - LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS PARTAGÉE

5.2.1 - Avec la famille

L'enfant d'âge scolaire appartient à différents milieux de vie. Si l'école accapare beaucoup de son temps et de ses énergies, il continue d'être l'enfant de ses parents à qui est attribuée la responsabilité principale en ce qui le concerne. Définissant les rôles des uns et des autres, Durning (1995a) précise:

«Alors que la parentalité suppose une action d'ensemble, de longue durée, en direction d'un ou de plusieurs enfants, les enseignants participent, pour une durée souvent limitée à un an, à une action de groupe. La tâche mise en oeuvre constitue une contribution spécifique (...) à la mission sociale d'instruction des enfants et légitime l'activité enseignante.» (p. 186-187)

Dans ce contexte, les relations entre parents et enseignants (et plus globalement avec l'école) sont complexes et d'une grande importance. Les nombreux écrits recensés sous la rubrique «**Relations école-famille**» en témoignent.

Cette question des relations entre l'école et la famille recouvre en fait plusieurs facettes, traitées séparément ou conjointement dans les écrits répertoriés. Au nombre des aspects ainsi abordés, on compte:

- les relations entre parents et enseignants, la fréquence de leurs contacts et leur qualité
- l'analyse des parents, de leurs caractéristiques (sociales notamment), de leurs ambitions à l'égard de la scolarité de leur enfant
- l'implication parentale dans la scolarité des enfants; et la manière dont elle influe sur leur réussite scolaire
- le choix de l'école par les parents
- l'effort éducatif des familles (investissement en argent, en temps, etc.)

(Gissot, Héran et Manon, 1994)

Pour ne nommer que quelques ouvrages parmi les plus intéressants, mentionnons les différents écrits de Henriot-van Zanten (1996, 1990, 1988) et ceux de Lahire (1995, 1994).

5.2.2 - Avec d'autres instances (locales entre autres)

Comme on le signalait plus tôt (point 5.1.3), les années 1980 ont vu l'ouverture de l'école française sur son environnement local. Dans cette foulée, on assiste à partir de 1981 à la mise en place des zones d'éducation prioritaire (ZEP). Cette nouvelle forme d'organisation des établissements scolaires, regroupés selon un découpage géographique, est fondée sur une notion de «discrimination positive» des clientèles les plus touchées par l'échec scolaire. Si l'on veut que les enfants des milieux défavorisés (dont plusieurs sont des enfants d'immigrés) aient des chances égales, il faut leur en donner plus.

«Une ZEP doit bénéficier, à l'intérieur du système éducatif, d'une priorité en matière de moyens d'encadrement (soutien, accompagnement, tutorat des enfants en difficulté scolaire), d'un recrutement favorisant la stabilité des personnels de façon à leur permettre d'engager des actions scolaires et extra-scolaires innovantes, en partenariat avec les enseignants et parents d'élèves, mais aussi avec les travailleurs sociaux, en concertation avec les élus et les représentants des entreprises locales.» (Vasconcellos, 1993)

En 1992, on compte 554 ZEP, touchant 9,4% des écoles de premier degré.

La littérature fait abondamment état de cette nouvelle forme d'organisation du système éducatif, de l'importance accordée au «local» et au «partenariat». On étudie ses enjeux, on la questionne, on l'évalue. De manière générale, les écrits à ce sujet, regroupés sous la rubrique «Niveau local et ZEP», sont globaux. Il est difficile d'identifier ce qui concerne spécifiquement les enfants de l'école préélémentaire et élémentaire, peu d'écrits ayant observé séparément ce public.

5.2.2.1 - Accompagnement scolaire

Les dispositifs d'accompagnement scolaire⁵ participent de cette importance nouvelle accordée aux instances locales et de la volonté d'intervention auprès des populations scolaires les plus à risque d'échec scolaire.

«L'éventail de leurs dénominations n'est qu'une suite de variations sous un thème commun: soutien, aide, accompagnement ou entraide scolaire, aide aux devoirs ou permanence devoirs, rattrapage scolaire, activités éducatives périscolaires (AEPS), etc.» (Glasman, 1992, p. 14)

Cette nomenclature traduit assez bien la diversité de l'accompagnement scolaire: des cycles AEPS ayant une reconnaissance institutionnelle aux actions les plus informelles, nées de la solidarité de palier, en passant par les initiatives des associations -locales ou nationales, confessionnelles ou laïques, caritatives ou sportives- et celles des travailleurs sociaux. (Glasman, op.cit.).

⁵ «Il convient de rappeler que les devoirs existent, dans l'école primaire, en dépit de l'arrêté du 23 novembre 1956, rappelé plusieurs fois aux instituteurs.» (Glasman, 1992a)

Une charte de l'accompagnement scolaire a été signée en octobre 1992 entre divers partenaires. Le phénomène de l'accompagnement scolaire soulève quelques questions d'importance. Celle d'une transformation de l'enfant en élève, celle d'une délégitimation de l'école, celle d'une revitalisation du tissu social d'un quartier passant par le scolaire, celle de l'instauration d'un nouvel «espace» dans la prise en charge des enfants.

Si plusieurs ouvrages sont répertoriés sous la présente rubrique, les deux fondamentaux nous semblent être: Glasman, 1992 et Dannequin, 1992.

5.3 - BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

À titre d'informations complémentaires, nous avons retenu certains ouvrages concernant:

5.3.1 - Le système éducatif et l'école en France: point de vue historique ou critique

5.3.2 - Les écoles rurales

D - SANTÉ

La surveillance de la santé des enfants par la collectivité remonte au siècle passé en France. En effet, dès 1874, une première loi de protection infantile voyait le jour. Elle se limitait aux enfants de moins de deux ans placés en nourrice moyennant salaire. Malgré son champ d'application restreint, «cette loi eut des effets considérables sur l'organisation des circonscriptions médicales, la création d'un corps de médecins-inspecteurs ainsi que l'établissement de statistiques sanitaires.» (Norvez, 1990, p. 75).

L'ordonnance du 2 novembre 1945, instituant la Protection maternelle et infantile, marque le passage de la notion d'assistance à celle de protection: désormais, la surveillance s'applique à tous les enfants de moins de six ans. La même année se met en place le service de Santé scolaire dans tous les établissements publics ou privés d'enseignement, alors que l'année suivante (1946), l'État crée un premier régime de prestations familiales.

Du début des années 1950 à aujourd'hui, le champ de la surveillance de la santé des mères et des enfants s'est considérablement élargi. A l'origine, le service de Protection maternelle et infantile vise à combattre la mortalité infantile. En 1970, dans le cadre de mesures nouvelles en faveur de la périnatalité, ce service a participé à la lutte contre les causes de handicaps dont l'origine se situe dans la période périnatale. Dans les années 1980, ce service, mais aussi celui de la Santé scolaire, élargit à nouveau ses horizons: il vise encore la survie des enfants, mais aussi leur «vie en bonne santé» ultérieure, et ce, tant du point de vue physique, mental que social. Par l'ajout de cette dimension sociale, ces deux services rejoignent les préoccupations de l'aide sociale à l'enfance comme nous le verrons plus loin. Mais pour l'heure, nous nous attacherons surtout à la santé physique de l'enfant.

Actuellement, la santé des enfants de moins de 12 ans est sous le regard de l'État, pour reprendre l'expression de Catherine Rollet (1994), pratiquement depuis leur conception. Cette surveillance de la santé de l'enfant est prise en charge par deux instances:

- le service de Protection maternelle et infantile
- le service de Santé scolaire

6.1 - L'ORGANISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ EN DIRECTION DES ENFANTS

Les informations de cette partie sont fondées sur l'ouvrage de Thévenet (1994a, p. 125-157). Nous avons essayé de tirer l'essentiel de cette organisation complexe que Thévenet présente de façon très détaillée. On peut aussi consulter une version abrégée de la question dans son autre ouvrage (Thévenet, 1994b).

A - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Les services de PMI sont sous la responsabilité des départements et relèvent de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS). Le personnel comprend:

- le médecin responsable du service
- un ou des médecins spécialisés et des sages-femmes
- des assistantes sociales et des puéricultrices
- des personnels socio-administratifs

L'intervention de ces agents se fait à partir de centres de PMI, habituellement à l'intérieur de dispensaires polyvalents desservant une population d'environ 20-25000 habitants et offrant diverses activités de prévention médico-sociale à l'ensemble de la population.

L'action du service de PMI se rapporte à deux domaines:

- i) La maternité
- ii) La petite enfance (enfants de moins de six ans)

i) La maternité

Protection préconceptionnelle

Cette protection prend la forme d'un examen pré-nuptial obligatoire des futurs époux. Les constatations de cet examen, si elles s'avèrent négatives, n'empêchent cependant pas les futurs époux de se marier, elles se bornent à les placer devant leurs responsabilités de futurs parents. Compte tenu de la baisse des naissances issues de parents mariés, on peut toutefois penser que cette mesure de prévention est moins «efficace» qu'auparavant en terme de protection de l'enfant.

Planification familiale et interruption volontaire de grossesse

La contraception est autorisée depuis 1967 en France, l'avortement depuis 1975. La PMI a un rôle à jouer sur ces deux plans, notamment celui d'informer et d'orienter (centre de planification ou d'éducation familiale) et d'assurer le suivi (des avortements par exemple).

Protection prénatale

Cette protection de l'enfant à naître est assurée par:

- la déclaration obligatoire de grossesse à la Caisse d'allocations familiales
- la passation obligatoire de 7 examens prénatals périodiques

À ces deux conditions, les futures mères peuvent recevoir durant leur grossesse les premiers versements de l'allocation pour jeune enfant (APJE) -laquelle ne nécessite pas d'avoir exercé une activité professionnelle- et les indemnités de l'assurance maternité.

Les déclarations obligatoires de grossesse, exhaustives et rapides, permettent d'identifier les femmes présentant un risque périnatal majoré (femmes de moins de 18 ans, isolées, grandes

multipares, au foyer, etc.). Ces femmes recevront la visite à domicile d'une sage-femme de la PMI. Le mandat de la sage-femme vise alors autant la prévention de la santé physique de la mère et de l'enfant à naître que la détection d'éventuels problèmes sociaux, auquel cas, elle pourra se mettre en relation avec le service social et le service d'Aide sociale à l'enfance.

ii) La petite enfance

L'action médico-sociale générale

Cette protection concerne la mère et l'enfant et comprend **un ensemble de mesures très étendu**:

– déclaration de naissance

obligatoire, transmise dans les 48 heures au service de PMI qui peut ainsi suivre les naissances à risques

– carnet de santé pour l'enfant

délivré gratuitement au moment de la déclaration à l'état civil et devant être présenté à chaque consultation médicale

– examen postnatal de la mère

obligatoire dans les huit semaines de l'accouchement, accompagné de conseils d'éducation sanitaire

– examens médicaux de l'enfant

effectuées par le médecin de PMI ou le médecin de famille

9 au cours de la première année de vie

3 au cours de la deuxième année de vie

1 semestriel au cours des années suivantes

** Les examens subis dans les huit jours de la naissance et au cours des 9^e et 24^e mois donnent lieu à l'établissement d'un certificat de santé, inséré dans le carnet de santé de l'enfant. Ces **certificats de santé donnent droit aux prestations familiales** d'une part; d'autre part, en permettant le dépistage précoce de diverses anomalies physiques ou mentales, ils permettent à la PMI d'intervenir rapidement.

– bilan de santé

à 3 ou 4 ans auprès des enfants scolarisés dans les écoles maternelles

– vaccinations obligatoires à divers âges

La protection s'étend également à **des actions en faveur de l'enfant dans ses milieux de vie:**

– amélioration des modes d'accueil des jeunes enfants

– contrôle des établissements accueillant les jeunes enfants

les jeunes enfants placés hors du domicile de leurs parents sont sous la protection de la PMI, dans les crèches collectives ou familiales, chez les assistantes maternelles agréées, dans les garderies périscolaires, etc. De plus, c'est la PMI qui voit à l'agrément des assistantes maternelles.

– action auprès de la famille à son domicile

s'orientant autour de la notion globale de «santé familiale» qu'il s'agit de promouvoir tout en confiant à la famille elle-même les actions à mettre en oeuvre. Dans tous les cas, l'action de la PMI à domicile doit garder le caractère d'un service offert aux familles et non d'un contrôle.

Des actions spécifiques en faveur de certaines catégories de familles ou d'enfants

Les services de PMI peuvent mener des programmes d'actions en faveur des populations défavorisées ou de groupes vulnérables. Les visites à domicile et l'organisation de consultations accueillantes et ouvertes sur la vie de quartier sont deux axes fondamentaux de ce type d'action. Egalement, les actions peuvent être menées en coordination avec des programmes d'autres services (développement social de quartier, zone d'éducation prioritaire, etc.)

– enfants handicapés:

peuvent être accueillis dans des centres spécialisés, tels que les centres d'action médico-sociale précoce.

– enfants maltraités:

la prévention des sévices ou négligences graves repose sur la surveillance des grossesses ainsi que sur le dépistage et le suivi actif des situations à risque, notamment par les puéricultrices.

B - SANTÉ SCOLAIRE

Contrairement à la PMI qui est sous responsabilité départementale, le service de santé scolaire est, depuis 1984, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale. Au niveau des écoles et des établissements scolaires, l'organisation et la mise en oeuvre des actions se fait au sein de secteurs géographiques. Chaque secteur médico-scolaire ainsi défini correspond à 5 000 ou 6 000 élèves, et le personnel qui y est rattaché comprend:

- un médecin
- une ou plusieurs infirmières
- une ou plusieurs assistantes sociales
- une secrétaire médico-scolaire

(Jésu et Rosenczveig, 1994, p. 147; Thévenet, 1994a, p. 152)

Le service de santé scolaire, comme la PMI, concerne la santé physique, mentale et sociale de l'élève. Il a pour objectif de:

- promouvoir la santé physique et mentale des enfants, afin d'assurer leur bonne insertion dans l'école et de lutter contre les inégalités
- favoriser l'intégration scolaire des jeunes handicapés
- favoriser l'éducation pour la santé
- contribuer à faire de l'école un lieu de vie et de communication

Divers types d'actions sont utilisés:

– bilan de santé

obligatoire au cours de la sixième année de l'enfant, et devant être pratiqué en grande section de maternelle ou à défaut en cours préparatoire. Il est effectué en présence des parents. Il comprend: l'évaluation du degré de maturité physique et intellectuelle en vue

de l'adaptation à l'école élémentaire, un examen clinique et l'étude des éléments sociaux et familiaux.

Un autre bilan de santé peut être effectué lors de l'entrée au collège (à 10 ou 11 ans) en fonction des besoins.

- actions de prévention et d'éducation pour la santé
- adaptation des établissements aux besoins des élèves (hygiène et sécurité)
- des actions sélectives
 - visant à un suivi personnalisé de certains élèves ou à un suivi spécifique de certains groupes
- des actions de recherche (épidémiologie, ergonomie)

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

Étrangement, malgré l'importance accordée à la santé des enfants dont témoigne l'organisation très élaborée d'une surveillance relativement «serrée» de la part de la collectivité, les écrits sur le sujet sont peu nombreux. En fait, ce sont surtout les ouvrages concernant la prise en charge comme telle de la santé physique des enfants, c'est-à-dire questionnant la manière de faire, examinant le fonctionnement ou les enjeux de cette surveillance qui sont relativement rares. Ceux que nous avons recensés paraissent sous la rubrique «PMI et Santé scolaire». Il semble plutôt qu'on s'intéresse aux résultats de cette surveillance sanitaire (études de mortalité, de morbidité) ou à la santé des enfants sur des points précis (nutrition, aspects psychologiques ou sociaux); certaines études présentent néanmoins l'évaluation de méthodes de prévention. Ces différents écrits sont regroupés sous des rubriques «recherches» par thème.

6.1.1 - PMI et Santé scolaire

Les écrits recensés concernent presque tous la PMI. S'ils sont peu nombreux, il importe cependant d'attirer l'attention sur l'ouvrage de Norvez (1990) qui retrace l'histoire de la PMI en France. Tous les aspects de cette évolution d'un système de surveillance de la santé des jeunes enfants y sont abordés: les objectifs, les résultats qui amènent des réorientations, les enjeux, etc. Les ouvrages de Catherine Rollet (1990, 1994), bien que couvrant un champ plus vaste, sont

également intéressants à cet égard, notamment celui de 1994 où elle fait un parallèle avec la situation au Canada. Plus près de nous, on peut consulter avec intérêt le numéro de Informations sociales (1991, n° 10) consacré entièrement à la PMI; on y trouve le pouls des acteurs et les orientations récentes. Mentionnons également la contribution de Rumeau-Rouquette (1996) où le point de vue adopté est plutôt celui des femmes, des mères, face aux interventions médicales de la PMI.

Concernant la santé scolaire, certaines contributions d'un ouvrage récent (El Hayek, 1994) dressant l'état des lieux de la santé des enfants en lien avec l'apprentissage peuvent être intéressants, notamment celle de Jésus et Rosenczveig mentionnée plus tôt et celle de Ponsard. Signalons en outre que le même ouvrage présente une sélection bibliographique sur le sujet.

6.2 - AUTRES ACTIONS SANITAIRES

Sous cette rubrique sont regroupés quelques écrits faisant état d'interventions ou d'intervenants à d'autres niveaux qu'à celui de l'État, surtout en matière de prévention sanitaire.

6.3 - RELATION ENTRE LA FAMILLE ET LES ACTEURS DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Deux écrits mais une seule auteure ici (Cresson, 1995, 1994). Dans cette analyse sociologique des activités sanitaires effectuées à l'intérieur de la famille, l'auteure aborde la question des relations entre les parents et les acteurs de la santé. Bien que l'échantillon ne soit aucunement représentatif (30 femmes interrogées), il y est constaté que, concernant la PMI, «la majeure partie des contacts directs ne sont guères sympathiques» (1995, p. 224). Il y a méconnaissance de cette institution, l'impression «que ce n'est pas pour nous, c'est pour les milieux populaires (...) nous-mêmes nous n'avons pas besoin de cela.» (1995, p. 224). Seulement le tiers de ces mères se rendent régulièrement aux consultations PMI et apprécient ces services. La médecine scolaire ne suscite guère d'enthousiasme non plus: manque d'information sur le public concerné et sur les buts (prévention et non soins aux particuliers), critique quant au sérieux des interventions. Signalons que l'étude a été menée auprès de familles biparentales ayant au moins un enfant scolarisé dans le primaire, et sans gros problème de santé, recrutées sur la base du volontariat et représentant les différents milieux socio-culturels (1995, p. 108).

6.4 - RECHERCHES

La recension des études concernant la santé de l'enfant présentée ici n'est nullement exhaustive. Nous n'avons pas cherché en ce sens. C'est un peu au hasard de la quête d'écrits sur la prise en charge comme telle que sont apparues ces diverses études qui, croyons-nous, n'en montrent pas moins divers pôles d'intérêt relativement à la santé des enfants.

6.4.1 - Recherches démographiques ou bilans statistiques

Quelques constats d'abord.

ÉVOLUTION DES TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE ET COMPOSANTES
(pour 1000 naissances vivantes)

Taux	Année	1975	1991
Mortalité infantile (décès de moins d'un an)		13,8	7,3
Néo-natale (moins de 28 jours)		9,1	3,5
Post-néo-natale (+ de 28 jours et moins d'un an)		4,6	3,8
Périnatale ¹ (morts-nés et moins de 7 jours)		18,1	8,2

1- pour 1000 naissances vivantes et morts-nés

Source: Extrait d'un tableau présenté dans Lequet, 1993

Comme on peut le constater, il y a eu amélioration au cours des quinze dernières années⁶. Est-ce à dire que c'est un résultat de la PMI? La prématurité a également beaucoup diminué,

⁶ Pour comparaison avec la situation prévalant au Québec, il faut cependant tenir compte d'une sous-estimation des taux français due aux définitions adoptées en France (Masuy-Stroobant, 1994).

passant de 8,2% en 1972 à 4,8% en 1988-1989 (Rumeau-Rouquette, 1996 (PMI et Santé scolaire)). Et comme le note cet auteur:

«Dans cette évolution, il est difficile de savoir quel a été le rôle de la prévention médicale et des soins, et celui de l'amélioration des conditions de vie et de la diminution de la natalité. Ainsi la baisse de la fréquence des naissances très rapprochées et des naissances parmi les femmes très jeunes ou grandes multipares pouvait expliquer un tiers de la baisse de la prématurité entre 1972 et 1981». (p. 105-106)

D'autres études abordent la mortalité différentielle ou causale. Mentionnons l'étude de Masuy-Stroobant qui compare la mortalité infantile en Europe et au Canada.

6.4.2 - Recherches sur les accidents

Les accidents représentaient la principale cause de décès en 1988 (38,5% des décès) chez les enfants de 1 à 4 ans. Depuis 1985, les accidents sont devenus la première cause d'hospitalisation chez les enfants âgés de 1 à 14 ans (Tursz, 1991). Pas étonnant donc qu'on ait trouvé plusieurs études quantifiant le phénomène, l'analysant ou examinant divers modes de prévention.

6.4.3 - Recherches en nutrition

Sont répertoriées quelques études concernant la nutrition chez les enfants.

6.4.4 - Recherches variées sur d'autres aspects

Les thèmes sont: enfants et SIDA, hygiène de vie en maternelle, prévention de la prématurité. Mentionnons l'ouvrage de Manciaux *et al.* (1987) concernant la santé globale de l'enfant: aspects épidémiologiques, biologiques, psychologiques et sociaux.

6.5 - AUTRES ÉCRITS SUR LA SANTÉ DE L'ENFANT

À signaler la monographie de Manciaux *et al.* (1984) sur de nouveaux concepts en pédiatrie sociale.

E - LOISIRS

7.1 - VUE GÉNÉRALE

La vie quotidienne des enfants s'organise autour de trois pôles: la famille, l'école et le temps libre. Si les deux premiers pôles sont bien documentés, on ne peut en dire autant du troisième, malgré les possibilités très grandes d'analyse du monde de l'enfance auxquelles il pourrait mener.

Quelques ouvrages n'en fournissent pas moins une vision fort intéressante. Ainsi, Mollo-Bouvier (1994) signale que l'école, même si elle n'est pas exclusive, constitue l'institution dominante de la période de l'enfance. Et c'est le temps scolaire qui organise, modèle et remplit les autres temps, y compris ceux des loisirs et des vacances. En outre,

«Une des caractéristiques du temps libéré par le travail scolaire consiste dans sa planification, son organisation, sa gestion, à tous les échelons des instances de décision: familial, local, national. Le temps libre de l'enfant est un temps programmé, encadré, occupé, bref un temps bien rempli à l'avance. Les temps sociaux des enfants, c'est-à-dire le temps de l'enfance, constituent l'enjeu d'une «politique d'aménagement du temps de l'enfant» qui mobilise trois ministères.» (Mollo-Bouvier, 1994, p. 81)

C'est donc dans ce cadre qu'elle apporte les premiers éléments d'une analyse sociologique des vacances des enfants, entreprise dont elle souligne les difficultés au plan théorique tout autant qu'au plan empirique. Les données statistiques sont rares et difficilement comparables, l'étude de Toulemon et Villeneuve-Gokalp (1988), déjà mentionnée précédemment aux sections «Complément privé» et «Garde», s'appuie sur des données de 1981 mais constitue encore à ce jour la seule étude d'ensemble du phénomène.

S'appuyant lui aussi sur le concept de temps libre, l'ouvrage de Henri (1992) nous amène pour sa part dans l'univers des «Francas». Cette Fédération d'éducation populaire, créée en 1944, a largement contribué à la mise en place des centres de loisirs⁷. Les centres de loisirs se sont

⁷ En 1990, sur les 15 711 centres de loisirs recensés, 27% sont organisés par les municipalités, 70% par des associations et 3% par des comités d'entreprises. Quant au lieu d'implantation, 24% sont installés dans des locaux spécifiques, 41% dans des locaux scolaires et 35% dans d'autres lieux non spécifiques. (Henri, 1992, p. 122)

développés depuis une conception de l'accueil durant l'été (pour les enfants n'allant pas en colonie de vacances) vers une généralisation de l'accueil au quotidien. Outre les temps de vacances, les enfants y vont aujourd'hui avant et après l'école, le mercredi, etc. En ce sens, bien que non exclusivement, ils font partie des structures de garde (centre de loisirs sans hébergement, centre de loisirs associé à l'école, école ouverte). Leur fréquentation a d'ailleurs été en augmentation de 1985 à 1990 (p. 123).

Il convient de mentionner également les ouvrages de Jean Houssaye (1989, 1991) au sujet des centres de vacances (colonies de vacances ou «colos»). Egalement, la seule enquête recensée portant spécifiquement sur les loisirs d'enfants fréquentant l'école élémentaire (CM2), étude restreinte à un département cependant (Lorenzo et al., 1992).

7.2 - APPROCHES THÉMATIQUES

Les loisirs des enfants sont également (et plus fréquemment semble-t-il) abordés sur une base thématique. Et la télévision en constitue le pôle majeur: Piriou et Charbonnel (1994), GRREM (1996), Chalvon et al. (1991) pour n'en nommer que quelques-uns. Autres thèmes, quoique moins «florissants»: le jeu et les jouets, la lecture. Les écrits recensés sont regroupés sous ces diverses entrées dans la bibliographie.

F - PALLIATIF PUBLIC

8.0 - LE SYSTÈME D'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE: UN SERVICE UNIFIÉ

En France, l'aide sociale à l'enfance prend la forme d'un Service unifié de l'enfance. A un premier niveau, on trouve la Protection maternelle et infantile et la Santé scolaire dont on a parlé précédemment à la rubrique «Santé». A un second niveau, prend place la protection de l'enfance inadaptée, abandonnée ou en danger, axe que nous développerons dans cette partie. Il y a continuité entre les deux niveaux: si la PMI et la Santé scolaire assurent le premier dépistage de l'enfance nécessitant protection, les dispositifs de la protection de l'enfance inadaptée, abandonnée ou en danger prennent ensuite le relais.

Une illustration de cette continuité entre les services à l'enfance est mise en évidence dans une étude de Durning, Fablet et Mackiewicz (1993) (citée dans Durning, 1995a, p. 218-220). Cette étude récente qui avait été initiée pour vérifier si les puéricultrices de la PMI, lors des visites à domicile, identifiaient les familles ayant besoin d'aide, a confirmé que les familles aidées étaient incontestablement en difficulté, souvent en grande difficulté.

Pour des informations détaillées sur l'organisation du système, on consultera avec profit les deux ouvrages de Thévenet (1994a, 1994b), alors qu'un autre ouvrage (Thévenet et Désigaux, 1991) présente les divers travailleurs concernés.

8.1 - LA PROTECTION DE L'ENFANCE

En gros, on peut dire que la protection de l'enfance inadaptée, abandonnée ou en danger: concerne deux clientèles:

- l'enfance inadaptée
- l'enfance abandonnée ou en danger

exerce son action selon deux modes:

- interventions éducatives auprès des enfants et de leur famille
- placement d'enfants

8.1.1 - L'enfance inadaptée

Ce vocable recouvre les déficients intellectuels (légers: 2 à 4% de leur classe d'âge, plus gravement atteints: 1,6% à 2,2%), les enfants caractériels (5%), les enfants handicapés (environ 2%) - (Thévenet, 1994b, p. 16).

Dépendant de la gravité de leur cas, les enfants, soit:

- seront intégrés dans des classes spéciales de l'Education nationale
- iront dans des centres spécialisés en milieu ouvert (centres d'action médico-sociale pour les déficients et les handicapés; centres d'observation et d'actions éducatives pour les caractériels, etc.).
- seront placés dans des établissements de santé.

Parmi les écrits recensés, plusieurs abordent la question de l'intégration scolaire (Bonjour et Lapeyre, 1994; Plaisance, 1995), d'autres, celle de l'action éducative (Martin et al., 1993; Levy, 1991). Pour ce qui est des placements, se reporter à la rubrique «Placement» ci-dessous, la plupart des ouvrages sur ce thème abordant d'emblée les diverses formes de placement.

L'initiative privée est importante dans ce secteur. Mis à part les classes spéciales de l'Education nationale et quelques centres spécialisés, les établissements de l'enfance inadaptée sont le plus souvent gérés par des associations privées, mais financés par l'État. (Thévenet, 1994a, p. 160-175; voir aussi, Turpin, 1995).

8.1.2 - L'enfance abandonnée ou en danger

8.1.2.1 - En général

Les clientèles de l'aide sociale à l'enfance traditionnelle (ASE), service qui s'occupe de l'enfance abandonnée ou en danger, sont diverses. Pour reprendre une catégorisation qui, bien que périmée depuis les lois de 1984 et 1986, n'en est pas moins retenue par Thévenet (1994b, p. 19-23), on peut distinguer:

- les enfants surveillés
- les enfants secourus

en faveur de qui seront fournies des aides à domicile: intervention d'une travailleuse sociale dans la famille, intervention d'un service d'action éducative, versement d'aides financières à la famille, etc.

- les enfants recueillis temporairement
(à la demande des parents, en raison d'incapacité temporaire)
- les enfants en garde (enfants en danger, décision judiciaire)
- les pupilles de l'État
(enfants abandonnés ou orphelins, ou dont les parents sont déchus de l'autorité parentale: ces enfants sont adoptables)
- les mineurs sous protection conjointe⁸

⁸ Il s'agit des mineurs confiés par le juge des enfants directement à des particuliers ou à des établissements. Bien que non admis dans le Service de l'aide à l'enfance, c'est ce Service qui supporte

qui sont concernés par les mesures de «placement» et, dans certains cas, par les mesures d'adoption.

Le Service de prévention s'attache à maintenir le plus longtemps possible la cohésion du milieu familial. Le Service comporte deux volets: la protection sociale et la protection judiciaire. La protection sociale agit par l'intermédiaire des parents: elle s'attache à des situations familiales et est conditionnée par l'accord des parents. Elle intervient en premier. En cas de danger immédiat pour l'enfant ou en cas de non coopération de la part des parents, la protection judiciaire imposera des solutions, telles que le placement ou des actions éducatives en milieu ouvert (AEMO).

Plusieurs ouvrages abordent la question de l'enfance en danger dans son ensemble. Notons plus particulièrement l'ouvrage de Straus et Manciaux (1993) pour une présentation globale très détaillée: définition de l'objet, dépistage, dispositifs et modes d'intervention, évaluation. Dans les chapitres 6, 8 et 9 de son livre, Durning (1995a) aborde pour sa part les processus comme tels de cette prise en charge. Pour un aperçu des évolutions et des questions importantes qui marquent l'ASE aujourd'hui, on peut consulter le numéro thématique de *Informations sociales* (1995, n° 41). Les autres écrits recensés sous cette rubrique sont principalement des rapports, des actes de colloques ou de séminaires qui se sont tenus sur le sujet.

8.1.2.2 - Aspect quantitatif

Les législations récentes (1983 et suivantes) à l'Aide sociale à l'enfance, en même temps qu'elles ont opéré le transfert des compétences de l'État vers les départements (décentralisation), ont affirmé le principe du maintien prioritaire dans la famille.

L'évolution de la clientèle de l'ASE depuis les années 1950 se traduit donc par le passage de la prise en charge de l'enfant sans famille à l'aide aux familles en difficulté, de la tutelle au recueil provisoire, de l'abandon à la réintégration dans la famille. Si vers 1970, les enfants placés tendaient à devenir majoritaires parmi la clientèle de l'ASE, ils n'en représentent plus que le quart

l'intégralité de leurs frais de placement, de même qu'il assure leur protection conjointement avec le juge des enfants.

aujourd'hui. L'aide financière par contre s'est beaucoup développée de même que les aides éducatives. (Corbillon, Assailly et Duyme, 1990, cité dans Corbillon, 1993, p. 70-71 – répertorié sous «Placement»).

8.1.2.3 - Autres aspects

Sont regroupés sous cette rubrique des écrits concernant la protection judiciaire et la pratique de différents intervenants. Plusieurs de ces études sont réalisées à partir d'un modèle d'analyse monographique, menées par les professionnels des établissements (Baudoin, 1990; Viaux et al., 1992)

8.1.2.4 - Recherches

Bien que plusieurs auteurs s'entendent pour dire que la recherche «scientifique» dans le domaine du social soit peu développée en France (Chauvière, 1989 et Soulet, 1987, cités dans Corbillon, 1993), les écrits recensés sous cette rubrique nous semblent relever de la recherche dite scientifique. Ainsi, certains écrits adoptent un angle d'analyse économique (Fenet, 1989), ou juridique (Bongrain, 1987, 1994). D'autres examinent les relations entre professionnels (Chauvenet, 1992), ou encore les interventions entreprises (Boutin et Durning, 1994; Durning, 1991). Signalons aussi certains écrits faisant état de la recherche dans le domaine (AFIREM, 1991; Durning, 1995b; Manciaux, Raimbault, Maitre et Bydlowski, 1991).

8.1.3 - Le placement

Pour exposer les grandes lignes du placement des enfants en France, nous nous appuyons en majeure partie sur le texte de Corbillon (1993).

L'entrée en placement d'enfants peut dépendre d'une décision judiciaire, d'une mesure administrative, d'une demande de la famille; elle peut aussi résulter d'un repérage d'inadaptation à l'école, par la famille ou par un médecin (entre autres, dans chaque département, une Commission départementale d'éducation spéciale se prononce sur la reconnaissance du statut d'enfant handicapé et décide de l'orientation d'un enfant vers un établissement donné).

Les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE) sont responsables des enfants placés et tous les modes de placements dépendent des seules ressources publiques. A côté des structures publiques, de nombreuses associations se consacrent à l'action sociale et médico-sociale. Ces associations privées, à but non lucratif, assurent la gestion d'établissements financés par des fonds publics. Les enfants peuvent ainsi être placés:

- dans des établissements publics dépendant directement du service départemental de l'enfance:
 - . foyers de l'enfance
 - . centres maternels
 - . pouponnières
- dans des établissements privés:
 - . maisons d'enfants à caractère social (principalement)
 - . internats scolaires
 - . instituts médico-pédagogiques (pour handicapés)
 - . quelques villages d'enfants
- dans des placements familiaux ou familles d'accueil:
 - . presque la moitié des enfants placés sont en famille d'accueil (Cébula et Horel, 1994)
 - . le service est assuré par des assistantes maternelles agréées par la Protection maternelle et infantile

On note une augmentation des placements d'enfants de moins de 3 ans depuis 1991. Cette hausse peut être attribuée à une transformation des pratiques d'intervention, notamment la mise en place de vastes campagnes médiatiques, et à l'instauration d'un dispositif d'appel téléphonique gratuit favorisant le signalement des abuseurs. (Durning, 1995a, p. 160-166)

Concernant le placement des enfants en France (exception faite des enfants handicapés), on consultera avec intérêt le texte de Corbillon (1993). Ce texte constitue le chapitre 3 d'un ouvrage collectif exposant la situation du placement d'enfants dans chaque pays de l'Union européenne (Corbillon, Hellinckx et Colton, 1993); en outre, les remarques de Corbillon dans le chapitre d'introduction sont également pertinentes dans la perspective d'analyses comparatives entre pays.

Parmi les écrits recensés, signalons plus particulièrement l'ouvrage de Cébula et Horel (1994) qui fait état des résultats d'une étude nationale sur le placement en France. Egalement, le livre de David (1989) pour une vue générale, celui d'Anaut (1991) concernant la répétition intergénérationnelle et l'étude de Cadoret (1995) pour une analyse anthropologique. Pour plus de détails, on se rapportera au texte de Corbillon (1993) mentionné ci-dessus, qui dresse l'état des lieux de la recherche concernant le placement en France. Nous y renvoyons le lecteur ou la lectrice (p. 81-83).

8.1.3.1 - Protection des nouveaux-nés et des futures mères; Abandon d'enfants

Une attention spéciale est accordée aux futures mères, notamment pour prévenir les abandons. Il s'agit d'une forme spéciale de «placement». Ainsi, chaque département doit organiser les moyens nécessaires à l'accueil des enfants, des femmes enceintes et des mères avec leur enfant.

Sous la formule des centres maternels (Thévenet, 1992, p. 78), on trouve alors:

– les maisons maternelles:

qui accueillent les futures mères et les jeunes mères isolées

– les hôtels maternels:

prenant la suite, et recevant mère et enfant dès la sortie de la maternité

Ces institutions tentent de prévenir les abandons d'enfants à la naissance. Cependant, considérant l'intérêt de l'enfant, l'abandon est possible. C'est l'abandon d'un enfant sans s'assurer au préalable qu'il sera recueilli qui constitue un délit et non le rejet de la responsabilité parentale. Aussi, dans chaque département, est organisé un «bureau ouvert», bureau d'abandon ouvert jour et nuit qui garantit l'anonymat de la personne qui laisse l'enfant. Il importe également de souligner qu'en France, toute femme enceinte peut accoucher en secret dans n'importe quel hôpital ou maternité. Cette pratique est dite «accouchement sous X». L'ouvrage de Catherine Bonnet (1990) aborde cette question: elle montre que l'accouchement sous X, contrairement à ce qu'on croit, tiendrait plus à une «détresse» psychologique des mères qu'à des considérants socio-économiques.

8.1.4 - L'adoption

L'adoption conduit à sélectionner adoptés et adoptants pour constituer une nouvelle famille. Or, on observe un déséquilibre démographique entre «l'offre et la demande». Les pupilles de l'État, on l'a vu plus tôt, sont tous adoptables, mais alors que leur nombre diminue, le nombre de candidats à l'adoption s'élève. Aussi se tourne-t-on de plus en plus fréquemment vers l'adoption internationale. En France, en 1994, 20 000 personnes ont reçu l'agrément leur permettant de devenir parents adoptifs. Pourtant, il n'y a que 4 500 enfants qui seront adoptés, dont 3000 environ viennent de l'étranger (Verdier, 1994).

En 1991, on dénombre une cinquantaine d'oeuvres privées d'adoption dont près de quarante agissent principalement ou exclusivement en faveur d'enfants étrangers (*Informations sociales*, 1991, n° 12, p. 56 (Brigitte Avenard)). Ces oeuvres d'adoption doivent être autorisées et se soumettre à certaines règles, tant en ce qui concerne les enfants adoptables que les parents candidats à l'adoption.

D'un point de vue juridique, on distingue deux types d'adoption (Thévenet, 1994a, p. 235-237):

– l'adoption simple:

qui ne rompt pas les liens avec la famille de sang; elle est révocable.

– l'adoption plénière:

rupture totale avec la famille d'origine; l'enfant doit avoir moins de 15 ans.

Les conditions pour être candidats à l'adoption:

– un couple après cinq ans de mariage

il est permis d'adopter les enfants du conjoint

– toute personne âgée de plus de 30 ans

Parmi les ouvrages recensés, mentionnons particulièrement celui de Mattéi et Le Boursicot (1995), rapport présenté au Premier ministre faisant état de la question; également, Verdier (1994), document exposant les diverses facettes de l'adoption tant au plan juridique, éthique, que psychologique et sociologique. Parmi les autres écrits, quelques-uns rapportent l'expérience de professionnels travaillant dans les oeuvres (Chalon, 1992; Galainena, 1988)

Plus largement, pour avoir un aperçu de la protection de l'enfant dans les situations de procréations médicalement assistées, on peut consulter le numéro thématique de *Informations sociales* (1991, n° 12), de même que quelques contributions dans Rimbault et Manciaux (1991).

8.2 - AUTRES FORMES D'AIDE

Si, comme on l'a vu, l'aide sociale de l'État en direction des enfants inadaptés, abandonnés ou en danger est complétée par l'apport des mouvements associatifs, peu d'information a été trouvée concernant d'autres formes d'aide. Le seul écrit recensé est un rapport général présentant les aides pour l'alimentation des personnes défavorisées (Join-Lambert, 1995, mentionné dans *Informations sociales*, 1995, n° 47, p. 109).

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

THÈMES CONNEXES

9.1 - L'ENFANT ET SES DROITS

En 1990, la France ratifiait la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par l'ONU l'année précédente. Cette évolution du droit en faveur de l'enfant a provoqué autant d'enthousiasme que soulevé de questionnements. En guise de complément d'informations, nous présentons ici quelques écrits sur ce sujet. Le dossier préparé par Monier, Salas et Mallet (1991) rend compte, à partir d'extraits de textes divers, des implications, des espoirs, mais aussi des craintes que suscite une telle avancée du droit. L'ouvrage intitulé *Les droits de l'enfant en questions?* (1990) du Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale rapporte les résultats d'une enquête menée auprès de jeunes élèves (11-12 ans environ) sur leur perception de ces nouveaux droits qui leur sont accordés. Les actes d'un colloque concernant les problèmes éthiques soulevés par la codification des rapports éducatifs par le droit sont présentés dans l'ouvrage de Tornikian (1994). Enfin, et non le moindre, le texte d'Irène Théry (1992) propose une lecture critique assez virulente de ces nouveaux droits de l'enfant.

9.2 - L'ENFANT, AUTRES ASPECTS

Nous avons rassemblé ici quelques ouvrages divers qui, ne pouvant être répertoriés ailleurs, nous semblaient néanmoins dignes d'être retenus. Ces ouvrages abordent respectivement la place de l'enfant dans la ville, la perception de l'enfant, sa représentation, les rôles respectifs de la famille et des institutions dans l'éveil culturel du petit enfant.



ANNEXE

MODE DE CLASSIFICATION DE LA RECENSION INFORMATISÉE

Dans la recension informatisée, les écrits sont classés selon des mots-clés et ce, à deux niveaux:

1 - par grands thèmes

2 - selon des points particuliers à l'intérieur de chaque grand thème

De manière générale, nous avons tenté de classer les ouvrages au plus près de leur contenu. Il est alors apparu que certains écrits abordent plusieurs thèmes (niveau 1) ou sous-thèmes (niveau 2) à la fois. Dans la recension informatisée, ces écrits sont classés, au niveau 1, selon tous les grands thèmes concernés, alors qu'au niveau 2, et donc à l'intérieur de chaque grand thème, ils sont classés selon un seul sous-thème.

1 - Classification par grands thèmes

À ce premier niveau, la classification des ouvrages reprend les grands thèmes de la recension des écrits. Les mots-clés correspondants sont les suivants:

R-Famille
R-Complément-privé
R-Entretien
R-Garde
R-Éducation
R-Santé
R-Loisirs
R-Palliatif-public
R-Thèmes-connexes

2 - Classification par sous-thèmes

À un second niveau, les ouvrages sont classés selon un seul mot-clé à l'intérieur de chaque grand thème. Une certaine hiérarchisation de l'information ressort néanmoins de ce classement. On remarquera en effet que la notation chiffrée de certains sous-thèmes se termine par zéro. De manière générale, cela marque alors une spécificité accrue des points qui suivent.

Considérons par exemple les points suivants:

- 1.2.0 - L'activité professionnelle des mères
- 1.2.1- L'emploi du temps au sein de la famille

Alors que plusieurs ouvrages répertoriés sous le mot-clé *1.2.0 - L'activité professionnelle des mères* comprennent des informations sur l'emploi du temps au sein de la famille, ceux répertoriés sous le mot-clé *1.2.1- L'emploi du temps au sein de la famille* ne concernent que cet aspect précis. Autrement dit, on passe du plus général au particulier.

Les mots-clés retenus à ce deuxième niveau de classification sont les suivants:

(R-Famille)

- 1.1.1 - Démographie familiale
- 1.1.2 - Interprétation générale des transformations familiales
- 1.1.3.0 - Rupture d'union
- 1.1.3.1 - Les familles monoparentales
- 1.1.3.2 - Les familles recomposées
- 1.1.3.3 - Le parent non gardien
- 1.2.0 - L'activité professionnelle des mères
- 1.2.1 - L'emploi du temps au sein de la famille
- 1.3 - Pratiques parentales

(R-Complément-privé)

- 2.1 - Réseau familial
- 2.2.0 - Réseau privé hors famille
- 2.2.1 - Les pairs des enfants

(R-Entretien)

- 3.1 - Entretien, niveau général
- 3.2 - Entretien, niveau particulier

(R-Garde)

- 4.1.0 - Les modes de garde et leur utilisation
- 4.1.1 - Évaluation des modes de garde
- 4.2 - La professionnalisation de la garde des jeunes enfants

4.3 - Les lieux d'accueil enfants-parents

4.4 - Garde - Comparaison entre pays

(R-Éducation)

5.1.0 - Le système d'éducation

5.1.1 - Le système d'éducation, niveaux préélémentaire et élémentaire

5.1.2 - L'enseignement privé

5.1.3 - Aménagement du temps scolaire

5.1.4.0 - L'enseignement préélémentaire et élémentaire

5.1.4.1 - L'enseignement préélémentaire

5.1.4.2.0 - L'enseignement élémentaire

5.1.4.2.1 - Les intervenants dans l'enseignement élémentaire

5.2.1 - Relations école-famille

5.2.2.0 - Niveau local et ZEP

5.2.2.1 - Accompagnement scolaire

5.3.1 - Le système éducatif et l'école: point de vue historique ou critique

5.3.2 - Les écoles rurales

(R-Santé)

6.1.0 - L'organisation du système de santé en direction des enfants

6.1.1 - PMI et Santé scolaire

6.2 - Autres actions sanitaires

6.3 - Relation famille-acteurs de la santé

6.4.1 - Recherches démographiques ou bilans statistiques

6.4.2 - Recherches sur les accidents

6.4.3 - Recherches en nutrition

6.4.4 - Recherches en santé, autres aspects

6.5 - Autres écrits sur la santé de l'enfant

(R-Loisirs)

7.1 - Loisirs - Vue générale

7.2.1 - Loisirs - Télévision

7.2.2 - Loisirs - Jeu et jouets

7.2.3 - Loisirs - Lecture

(R-Palliatif-public)

8.0 - Le système d'aide sociale à l'enfance

8.1.1 - L'enfance inadaptée

8.1.2.1 - L'enfance abandonnée ou en danger - En général

8.1.2.2 - L'enfance abandonnée ou en danger - Aspect quantitatif

8.1.2.3 - L'enfance abandonnée ou en danger - Autres aspects

8.1.2.4 - L'enfance abandonnée ou en danger - Recherches

8.1.3.0 - Le placement

8.1.3.1 - Abandon d'enfants

8.1.4 - L'adoption

8.2 - Autres formes d'aide

(R- Thèmes-connexes)

9.1 - L'enfant et ses droits

9.2 - L'enfant, autres aspects

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1995. *Informations Sociales: L'aide sociale à l'enfance*. n° 41, 114 p.

1991. *Informations Sociales: Adoption, procréation médicalement assistée. Enfants désirés, enfants demandés*. n° 12, 96 p.

1991. *Informations sociales: P.M.I. actualité*. n° 10, 136 p.

AFIREM - Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée. 1991. *La recherche sur l'enfance maltraitée de 1965 à 1991. Tome 2*. Paris: Ministère des Affaires sociales et de l'Intégration, Secrétariat d'État chargé de la famille, des personnes âgées et des rapatriés, 121 p.

Anaut, Marie. 1991. *Le placement des enfants: la répétition intergénérationnelle au sein de l'aide sociale à l'enfance*. Vanves: Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations, 275 p.

Auduc, Jean-Louis. 1994. *Le système éducatif*. Paris: Hachette (Collection Profession Enseignant), 270 p.

Baudouin, Jean-Marie. 1990. *Le juge des enfants: punir ou protéger?* Paris: ESF, 244 p.

Beillan, Véronique. 1991. «La garde des enfants: des pratiques socialement différenciées», *Sociétés contemporaines*. n° 8, p. 101-106.

Bergeron, Josée. 1997. *Axes et enjeux de la politique familiale française. Présentation d'une recension informatisée des écrits*. Montréal: INRS-Culture et Société, 76 p.

Bertaux, D., C. Delcroix et collab. de K. Degendesch et C. Beski. 1990. *La fragilisation du rapport père/enfant : une enquête sociologique*. Paris: Caisse nationale des allocations familiales (n° 90-02), 320 p.

Bloch, Françoise et Monique Buisson. 1996. *Faire garder ou garder les enfants: une affaire de femmes. Entre rétribution, valeur d'usage et valeur de lien*. Université Lyon 2: GRS, CNRS (Rapport de recherche), 479 p.

Bongrain, Marcelle. 1994. *Le travailleur social et l'enfant maltraité: enjeux d'un face à face*. Paris: Éditions L'Harmattan, 151 p.

Bongrain, Marcelle. 1987. *La loi au secours de l'enfant maltraité?* Vanves: Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations (Flash Informations, numéro hors série), 163 p.

Bonjour, Pierre et Michèle Lapeyre. 1994. *Handicaps et vie scolaire. L'intégration différenciée*. Lyon: Chronique Société, 183 p.

Bonnet, Catherine. 1990. *Geste d'amour: l'accouchement sous X*. Paris: Odile Jacob, 240 p.

Bonvalet, Catherine, Dominique Maison, Hervé Le Bras et Lionel Charles. 1993. «Proches et parents», *Population*. vol. 48, n° 1, p. 83-110.

Bosse-Platière, Suzon. 1989. *Les maternités professionnelles. L'accompagnement éducatif des jeunes enfants: motivations, soucis d'identité, modalités de formation*. Toulouse: Érès, 178 p.

Bosse-Platière, Suzon, Anne Dethier, Chantal Fleury et Nathalie Loutre-du-Pasquier. 1995. *Accueillir le jeune enfant: quelle professionnalisation?* Toulouse, Paris: Érès, Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), 303 p.

Boutin, Gérald et Paul Durning. 1994. *Les interventions auprès des parents: bilan et analyses des pratiques socio-éducatives*. Toulouse: Privat, 208 p.

Brizard, Agnès, Agnès Desclaux et Danièle Salva. 1994. *La semaine de 4 jours en classe*. Vanves: Ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'évaluation et de la prospective (Les dossiers d'Éducation et formations, n° 37), 26 p.

Buffin, Frédéric. 1994. «Disparités géographiques sur les modes de garde», *Recherches et prévisions*. n° 36, p. 27-36.

Caboche, Anne. 1992. *Aperçu du système éducatif français*. Nouvelle édition mise à jour. Sèvres: Centre international d'études pédagogiques, 161 p.

Cadoret, Anne. 1995. *Parenté plurielle. Anthropologie du placement familial*. Paris: L'Harmattan, 231 p.

Calzada, Christian, Gilles Rotman et Pierre Volovitch. 1993. «L'évolution des prestations familiales depuis vingt ans: un reflet des mutations de la société française», *Solidarité Santé-Études statistiques: Politiques familiales et transformations des modes de vie*. n° 4.

Cébula, Jean-Claude et Catherine Horel. dir., 1994. *Le placement familial de l'aide sociale à l'enfance: étude nationale (mai 1992-septembre 1993)*. Paris: Institut de formation, de recherche et d'évaluation des pratiques médico-sociales (IFREP), La Documentation française, 189 p.

Chalon, Simone. 1992. *L'enfance retrouvée*. Paris: Le Pré aux Clercs, 269 p.

Chalvon, Mireille, Pierre Corset et Michel Souchon. 1991. *L'enfant devant la télévision des années 90*. Nouvelle édition entièrement revue. Tournai: Casterman, 178 p.

Chauvenet, Antoinette en collab. avec Françoise Orlic. 1992. *La protection de l'enfance: une pratique ambiguë*. Paris: L'Harmattan, 207 p.

Commaille, Jacques. 1992. *Les stratégies de femmes: travail, famille et politique*. Paris: La Découverte, 188 p.

Commission européenne. Réseau des modes de garde d'enfants de la Commission européenne et d'autres mesures destinées à concilier les responsabilités professionnelles et familiales. 1994. *Congés spéciaux accordés aux travailleurs qui ont des enfants. État de la situation en matière de congés spéciaux dans les États membres de la Communauté européenne, ainsi qu'en Autriche, Finlande, Norvège et Suède*. Commission européenne. Direction générale V, Emploi, relations industrielles et affaires sociales V/773/94-FR, 73 p.

Corbillon, M., W. Hellinckx et M. J. Colton. dir., 1993. *Suppléance familiale en Europe. L'éducation en internat, les familles d'accueil et les alternatives au placement dans les pays de l'Union Européenne*. Édition française sous la direction de Michel Corbillon. Vigneux (France): Matrice, 253 p.

Corbillon, Michel. 1993. «France.» In *Suppléance familiale en Europe. L'éducation en internat, les familles d'accueil et les alternatives au placement dans les pays de l'Union Européenne*, M. Corbillon, W. Hellinckx et M.J. Colton dir., Édition française sous la direction de Michel Corbillon. Vigneux (France): Matrice, p. 65-85.

Cresson, Geneviève. 1995. *Le travail domestique de santé. Analyse sociologique*. Paris: Éditions l'Harmattan, 346 p.

Cresson, Geneviève. 1994. «Compétences maternelles et distances aux modèles médicaux: quelques aspects de l'activité sanitaire profane» In *Éducation et famille*, Durning, Paul et Jean-Pierre Pourtois dir., Bruxelles: De Boeck-Wesmael, p. 272-289.

Dandurand, Renée B. 1994. «Pour une définition sociologique de l'enfance contemporaine: une conception élargie du parentage», *Cahiers québécois de démographie*. vol. 23, n° 2, p. 314-357.

Dannequin, Claudine. 1992. *L'enfant, l'école et le quartier. Les actions locales d'entraide scolaire*. Paris: L'Harmattan, 221 p.

Daune-Richard, Anne-Marie. 1993. «Activité et emploi des femmes: des constructions sociétales différentes en France, au Royaume-Uni et en Suède?», *Sociétés contemporaines*. n° 16, p. 125-143.

David, Myriam. 1989. *Le placement familial de la pratique à la théorie*. Paris: Éditions ESF, 456 p.

De Ridder, Guido et Claude Legrand. 1992. «Prestation d'affection et échange économique: les femmes qui gardent des enfants», *Revue internationale d'action communautaire*. n° 28/68, p. 87-93.

Déchaux, Jean-Hugues. 1996. «Famille et solidarité», *Sciences humaines*. n° 13, p. 32-35.

Déchaux, Jean-Hugues. 1995. «Orientations théoriques en sociologie de la famille: autour de cinq ouvrages récents», *Revue française de sociologie*. vol. 36, n° 3, p. 525-550.

Déchaux, Jean-Hugues. 1990. «Les échanges économiques au sein de la parentèle», *Sociologie du travail*. n° 1, p. 73-94.

Desclaux, Agnès et Nicole Desdouet. 1994. *Évaluation des effets du dispositif d'aménagement des rythmes de vie sur les enfants à l'école élémentaire et maternelle*. Vanves: Ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'évaluation et de la prospective (Les dossiers d'Éducation et formations, n° 39), 82 p.

Désigaux, Jacques et Amédée Thévenet. 1982. *La garde des jeunes enfants*. Paris: Presses universitaires de France (Que sais-je? n° 2019), 128 p.

Desplanques, Guy. 1993b. «Garder les petits: organisation collective ou solidarité familiale» In *La société française: données sociales 1993*, Audirac, Pierre-Alain dir., Paris: Institut national de la statistique et des études économiques, p. 330-338.

Desplanques, Guy. 1993a. «Les familles recomposées en 1990» In *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Marie-Thérèse Meulders-Klein et Irène Théry dir., Paris: Nathan, p. 81-96.

Ditch, John, Jonathan Bradshaw et Tony Eardley. 1996. *Évolution des politiques familiales nationales en 1994*. Observatoire européen des politiques familiales nationales. The University of York, Social Policy Research Unit, 163 p.

Dubet, François et Danilo Martuccelli. 1996. *A l'école: sociologie de l'expérience scolaire*. Paris: Éditions du Seuil, 361 p.

Dupraz, Luce. 1995. *Le temps d'apprivoiser l'école: lieux et actions-passerelles entre les familles et l'école maternelle*. Paris: Fondation de France, 288 p.

Dupraz, Luce. 1993. «De la famille à l'école: utilité et enjeu des lieux intermédiaires» In *La pluralité culturelle dans les systèmes éducatifs européens*, Andrée Collot, Guy Didier et Béchir Loueslati dir., Nancy (France): CNDP/CRDP de Lorraine, p. 247-249.

Durning, Paul. 1995b. «A la lecture des recherches contemporaines: quelques acquis et de nombreuses questions» In *Maltraitance: maintien du lien?*, M. Gabel, S. Lebovici et Ph. Mazet *et al.* dir., Paris: Fleurus, p. 29-55.

Durning, Paul. 1995a. *Éducation familiale. Acteurs, processus et enjeux*. Paris: PUF.

Durning, Paul. 1991. «L'enfance maltraitée : piège ou défi pour la recherche en éducation familiale», *Revue française de pédagogie*. n° 96, p. 33-42.

Duru-Bellat, Marie, Jacqueline Mombrun et Sylviane Tatre. 1995. *Les effets spécifiques des différents modes de gardes et de la maternelle précoce chez les enfants de moins de trois ans*. Dijon: IREDU, 103 p.

El Hayek, Christiane. dir., 1994. *Santé et apprentissages*. Paris: Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, et Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme, La Documentation française, 358 p.

El Hayek, Christiane. dir., 1992. *Petite enfance, éveil aux savoirs*. Paris: Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Délégation à la formation professionnelle et Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme, Mission interministérielle, La Documentation française, 322 p.

Eme, Bernard. 1996. *Les lieux d'accueil enfants-parents en France*. Hull: GÉRIS, Université du Québec à Hull.

Fenet, Francine. 1989. *L'aide sociale à l'enfance: stratégies et redéploiement*. Paris: Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations (Flash Informations, numéro hors série), 280 p.

Festy, Patrick et Marie-France Valetas. 1993. «Les pensions alimentaires à l'épreuve de la recomposition familiale» In *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Marie-Thérèse Meulders-Klein et Irène Théry dir., Paris: Nathan, p. 97-120.

Filipo, Anne et Lucile Olier. 1996. «Faire garder ses enfants. Ce que les ménages dépensent.», *INSEE Première*. n° 481, p. 1-4.

Forsé, Michel. 1993. «La fréquence des relations de sociabilité: typologie et évolution», *Année sociologique*. vol. 43, p. 189-212.

Fotinos, Georges et François Testu. 1996. *Aménager le temps scolaire: théories et pratiques*. Paris: Hachette Éducation, 287 p.

France. Caisse nationale des allocations familiales. 1991. *Des pères face au divorce: la fragilisation du lien paternel*. Paris: Caisse nationale des allocations familiales (Espaces & familles, n° 17), 110 p.

France. Haut Conseil de la population et de la famille. 1992. *Vie professionnelle, logement et vie familiale*. Françoise Euvrard et Jacqueline Ancelin. dir. Paris: La Documentation française.

France. INSEE. 1994. *Les familles monoparentales*. Paris: Institut national de la statistique et des études économiques-INSEE (Contours et caractères), 144 p.

France. INSEE . 1992. *Les enfants de moins de six ans*. Paris: Institut national de la statistique et des études économiques-INSEE (Contours et caractères), 148 p.

France. INSEE. 1991. *Les femmes*. Paris: Institut national de la statistiques et des études économiques-INSEE (Contours et caractères), 179 p.

France. Ministère de l'Éducation nationale. Direction de l'évaluation et de la prospective. 1994. *L'état de l'école: trente indicateurs sur le système éducatif*. Vanves: Ministère de l'Éducation nationale (n° 4), 77 p.

France. Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale. Secrétariat d'État chargé de la famille. 1990. *Les droits de l'enfant en questions*. Juliane Stroogo avec la collab. de Jean-Pierre Deschamps *et al.* Paris: La Documentation française, 183 p.

Fulchiron, Hugues. 1994. «Le «droit» à l'enfant à ses deux parents. L'autorité parentale au lendemain de la loi du 8 janvier 1993», *Recherches et prévisions*. n° 35, p. 19-30.

Galäinena, Mirentchu. 1988. *L'adoption. Voyage au bout d'un désir*. Paris: Éditions La Découverte, 227 p.

Gendreau, Benoît. 1993. *Les systèmes scolaires: regards croisés France-Québec*. Nouvelle édition revue et augmentée. Montréal: Éditions du Méridien, 253 p.

Gissot, C., F. Héran et N. Manon. 1994. *Les efforts éducatifs des familles*. Paris: INSEE, 253 p.

Glasman, Dominique, avec la collab. de Pierre Blanc, Yves Bruchon, Georges Collonges, Paul Guyot et Claude Poulette. 1992. *L'école hors l'école. Soutien scolaire et quartiers*. Paris: ESF, 173 p.

Groupe de recherche sur la relation enfants médias (GRREM). 1996. *L'écran et les apprentissages*. Actes du colloque organisé par le GRREM les 25 et 26 septembre 1995. Paris: Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Document de l'INJEP, n° 24), 250 p.

Hée, Bernadette. 1995. «1995-2004: la diminution des naissances entraîne une baisse des effectifs d'élèves dans le premier degré», *Éducation et formations*, n° 42, p. 11-16.

Henri, Jean-Paul. 1992. *Place de l'enfant. Un monde qui bouge*. Toulouse: Milan, 155 p.

Henriot-van Zanten, Agnès. 1996. «Stratégies utilitaristes et stratégies identitaires des parents vis-à-vis de l'école: une relecture critique des analyses sociologiques», *Lien social et politiques - RIAC*, n° 35, p. 125-135.

Henriot-van Zanten, Agnès. 1990. *L'école et l'espace local. Les enjeux des zones d'éducation prioritaire*. Lyon: Presses universitaires de Lyon.

Henriot-van Zanten, Agnès. 1988. «Les familles face à l'école: rapports institutionnels et relations sociales» In *Éducation familiale. Un panorama des recherches internationales*, Paul Durning dir., Paris: Éditions Matrice, p. 185-207.

Héran, François. 1996. «École publique, école privée: qui peut choisir?», *Économie et statistique*, n° 293, p. 17-39.

Héran, François. 1987. «Comment les Français voisinent», *Économie et statistique*, n° 195, p. 43-59.

Houssaye, Jean. 1991. *Aujourd'hui, les Centres de vacances*. Paris: Éditions Matrice, 194 p.

Houssaye, Jean. 1989. *Le livre des colos. Histoire et évolution des centres de vacances pour enfants*. Paris: La Documentation française, 159 p.

Jésu, Frédéric et Jean-Pierre Rosenczveig. 1994. «Le dispositif français de santé scolaire: un service encore peu à même de répondre aux besoins des enfants et des jeunes» In *Santé et apprentissages*, Christiane El Hayek dir., Paris: Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, et Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme, La Documentation française, p. 141-149.

Join-Lambert, Marie-Thérèse. 1995. *Rapport sur les aides existant en France pour l'alimentation des personnes défavorisées*. Paris: Inspection générale des affaires sociales, 44 p.

Lahire, Bernard. 1995. *Tableaux de famille: heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*. Paris: Gallimard, Le Seuil, 297 p.

Lahire, Bernard. 1994. «Les raisons de l'improbable, les formes populaires de la «réussite» à l'école élémentaire» In *L'éducation prisonnière de la forme scolaire? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Guy Vincent dir., Lyon: Presses universitaires de Lyon.

Lamb, Michael E. et Kathleen J. Sternberg. 1992. «L'accueil du jeune enfant dans son milieu: aspects historiques et socio-culturels» In *L'accueil du jeune enfant. Politiques et recherches dans différents pays*, PierreHumbert, Blaise dir., Paris: ESF, p. 21-38.

Langouet, Gabriel et Alain Léger. 1994. *École publique ou école privée? Les zappeurs d'école. Trajectoires et réussites scolaires*. Paris: Éditions Fabert, 186 p.

Langouet, Gabriel et Alain Léger. 1991. *Public ou privé? Trajectoires et réussites scolaires*. Paris: Éditions Publidix, Éditions de l'Espace européen, 188 p.

Lavertu, Jacques. 1993. «Les enfants et leur environnement familial au recensement de 1990», *Population: La France au recensement de 1990*, vol. 48, n° 6, p. 1985-2010.

Laville, Jean-Louis avec la collab. de Rainer Duhm et al. 1992. *Les services de proximité en Europe. Pour une économie solidaire*. Paris: Syros/Alternative, 247 p.

Lebeaux, Marie-Odile. 1991. «L'entraide entre les ménages: un facteur d'inégalité sociale?», *Sociétés contemporaines*, n° 8, p. 21-42.

Leclercq, Suzelle. 1995. *Scolarisation précoce: un enjeu*. Paris: Nathan pédagogie, 221 p.

Lefaucheur, Nadine. 1989. *Dissociation familiale et délinquance juvénile: les avatars scientifiques d'une représentation sociale*. Paris: Caisse nationale d'allocations familiales, 197 p.

Leprince, Frédérique. 1991. «Day car for young children in France» In *Day car for young children. International perspectives*, Edward C. Melhuish et Peter Moss dir., London et New-York: Tavistock/Routledge, p. 10-26.

Lequet, Diane. 1993. «Les politiques sociales en faveur des jeunes enfants. Une approche différenciée», *Solidarité Santé - Études statistiques*. n° 4, p. 115-127.

Léridon, Henri. 1993. «Recomposer les familles dans les sources statistiques.» In *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Marie-Thérèse Meulders-Klein et Irène Théry dir., Paris: Nathan, p. 51-66.

Léridon, Henri et Villeneuve-Gokalp Catherine. 1994. *Constance et inconstance de la famille: biographies familiales des couples et des enfants*. Paris: Presses universitaires de France, Institut national d'études démographiques (Travaux et documents, cahier n° 134), 341 p.

Lévy, Janine. 1991. *Le bébé avec un handicap*. Paris: Seuil, 189 p.

Lorenzo, Philippe, Yves Doazan et Alain Trugeon. 1992. «Résultats et analyse d'une enquête sur les rythmes de vie de 982 élèves de cours moyen deuxième année du département de la Somme» In *Rythmes & blouses*, Amiens (France): Centre régional de documentation pédagogique de Picardie, Observatoire régional de santé de santé de Picardie, p. 13-72.

Manciaux, Michel *et al.* dir., 1987. *L'enfant et sa santé: aspects épidémiologiques, biologiques, psychologiques et sociaux*. Paris: Doin, 1326 p.

Manciaux, Michel, Jean-Pierre Deschamps et Marie-Thérèse Fritz. 1984. *Santé de la mère et de l'enfant, nouveaux concepts en pédiatrie sociale*. Paris: Flammarion Médecine-Sciences, 498 p.

Manciaux, Michel, Ginette Raimbault, Jacques Maitre et Monique Bydlowski. 1991. «L'enfance menacée, une réalité préoccupante, un concept fécond pour la recherche» In *Enfance menacée*, Ginette Raimbault

et Michel Manciaux dir., Paris: Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), p. 275-283.

Martin, Claude. 1996. «Solidarités de la parentèle après la désunion» In *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes*, Association internationale des démographes de langue française dir., Paris: Presses universitaires de France (AIDELF, no 7), p. 505-516.

Martin, Claude. 1994. «Diversité des trajectoires post-désunion. Entre le risque de solitude, la défense de son autonomie et la recomposition familiale», *Population*. n° 6, p. 1557-1584.

Martin, Claude. 1992. «Transitions familiales. Évolution du réseau social et familial après la désunion et modes de régulation sociale». Thèse de doctorat, Paris: Université de Paris VIII Vincennes, 501 p.

Martin, P., C. Papier et J. Meyer. 1993. *Le handicap en questions: des familles face à la découverte du handicap et à l'accompagnement du jeune enfant à domicile*. Paris: Cahiers du CTNERHI.

Masuy-Stroobant, Godelieve. 1994. «La mortalité infantile en Europe et au Canada: un problème résolu?», *Cahier québécois de démographie*. vol. 23, n° 2, p. 297-340.

Mattei, Jean-François et Marie-Christine Le Boursicot. 1995. *Enfant d'ici, enfant d'ailleurs : l'adoption sans frontières. Rapport au Premier ministre*. Paris: La Documentation française, 301 p.

Meulders-Klein, Marie-Thérèse et Irène Théry. dir., 1993. *Les recompositions familiales aujourd'hui*. Paris: Nathan, 350 p.

Mollo-Bouvier, Suzanne. 1994. «De l'école aux vacances. Prolégomènes à une analyse sociologique des vacances des enfants.», *Revue française de pédagogie*. n° 106, p. 79-90.

Monier, Jean-Claude, Denis Salas et Alain Mallet. 1991. *Les droits de l'enfant*. Paris: La Documentation française (Problèmes politiques et sociaux, n° 669), 66 p.

Montagner, Hubert. 1993. *L'enfant acteur de son développement*. Paris: Stock, Laurence Pernoud, 273 p.

Neyrand, Gérard. 1994. «La résidence alternée de l'enfant. Un hiatus entre les parents et la justice», *Recherches et prévisions* . n° 35, p. 1-18.

Neyrand, Gérard. 1990. «L'éducation des enfants de parents isolés», *Savoir*. n° 3, p. 455-466.

Norvez, Alain. 1996. «Activité professionnelle de la femme et modes d'accueil de la petite enfance. Le cas français: entre les contrats collectifs et les solidarités familiales» In *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes*, Association internationale des démographes de langue française dir., Paris: Presses universitaires de France (AIDELF, n° 7), p. 653-667.

Norvez, Alain. 1990. *De la naissance à l'école. Santé, modes de garde et préscolarité dans la France contemporaine*. Paris: Presses universitaires de France et Institut national d'études démographiques (Travaux et documents, cahier n° 126), 463 p.

Périer, Liliane. 1994. «Le contrat enfance: une volonté d'accélérer les dynamiques locales», *Recherches et prévisions*. n° 36, p. 37-39.

Piriot, Martine et Pierre Charbonnel. 1994. «Télé-visions. Signification sociologique de la télévision, activité de loisir», *Revue française de pédagogie*. n° 109, p. 79-88.

Pitrou, Agnès. 1992. *Les solidarités familiales: vivre sans famille?* Nouvelle édition augmentée et mise à jour. Toulouse: Privat, 250 p.

Pitrou, Agnès. 1987. «Dépérissement des solidarités familiales?», *L'Année sociologique*. n° 37, p. 207-224.

Pitrou, Agnès. 1978. *Vivre sans famille, les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui*. Toulouse: Privat, 235 p.

- Plaisance, Éric. 1995. «Éducation spéciale ou intégration», *Informations sociales*. n° 42, p. 62-67.
- Ponssard, Marie-Claude. 1994. «La promotion de la santé en faveur des élèves: actions à l'échelle départementale» In *Santé et apprentissages*, Christiane El Hayek dir., Paris: Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, et Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme, La Documentation française, p. 199-203.
- Raimbault, Ginette et Michel Manciaux. dir., 1991. *Enfance menacée*. Paris: Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), 290 p.
- Rollet, Catherine. 1994. «La santé du premier âge sous le regard de l'État», *Cahier québécois de démographie*. vol. 23, n° 2, p. 257-295.
- Rollet, Catherine. 1990. *La politique à l'égard de la petite enfance sous la IIIe République*. Paris: INED/PUF, 593 p.
- Roussel, Louis. 1989. *La famille incertaine: essai*. Paris: Odile Jacob, 283 p.
- Roussel, Louis. 1976. *La famille après le mariage des enfants. Étude des relations entre générations*. PUF (Cahiers de l'INED, n° 78), 262 p.
- Roy, Caroline. 1987. «92 minutes de vaisselle...», *Informations sociales*. n° 5, p. 32-34.
- Rumeau-Rouquette, Claude. 1996. «La grossesse. Santé des femmes, santé des enfants» In *La santé des femmes*, Marie-Josèphe Saurel-Cubizolles et Béatrice Blondel dir., Paris: Flammarion Médecine-Sciences, p. 101-117.
- Singly, François de. 1996. «Le temps, maternel et paternel, consacré à l'enfant» In *Enfances. Perspectives sociales et pluriculturelles*, Renée B. Dandurand, Roch Hurtubise et Céline Le Bourdais dir., Québec: Institut québécois de recherche sur la culture, Les Presses de l'Université Laval, p. 203-217.

Singly, François de. 1993b. *Parents salariés et petites maladies d'enfant : le congé pour enfant malade*. Paris: La Documentation française, Ministère des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville, 137 p.

Singly, François de. 1993a. *Sociologie de la famille contemporaine*. Paris: Nathan.

Sirota, Régine. 1988. *L'école primaire au quotidien*. Paris: PUF, 195 p.

Steck, Philippe. 1993. *Les prestations familiales*. 1^{re} édition. Paris: Presses universitaires de France (Que sais-je? n° 2771), 127 p.

Straus, Pierre et Michel Manciaux. dir, 1993. *L'enfant maltraité*. Nouvelle édition. Paris: Éditions Fleurus, 696 p.

Testu, François. 1994. *Études des rythmes scolaires en Europe*. Vanves: Ministère de l'Éducation Nationale, Direction de de l'évaluation et de la prospective (Les dossiers d'Éducation et formations, n° 46), 97 p.

Théry, Irène. 1993. *Le démariage*. Paris: Éditions Odile Jacob, 396 p.

Théry, Irène. 1992. «Nouveaux droits de l'enfant, la potion magique?», *Esprit*. n° 180, p. 5-30.

Thévenet, Amédée. 1994b. *L'aide sociale en France*. 6^e édition corrigée. Paris: Presses universitaires de France (Que sais-je? n° 1512), 127 p.

Thévenet, Amédée. 1994a. *L'aide sociale aujourd'hui après la décentralisation*. 10^e édition actualisée. Paris: Éditions ESF, 389 p.

Thévenet, Amédée. 1992. *Les institutions sanitaires et sociales de la France*. 2^e édition mise à jour. Paris: Presses universitaires de France (Que sais-je? n° 2319), 127 p.

Thévenet, Amédée et Jacques Désigaux. 1991. *Les travailleurs sociaux*. Deuxième édition mise à jour. Paris: Presses universitaires de France (Que sais-je? n° 1173), 126 p.

Tornikian, Jean. dir., 1994. *Paroles de l'enfant et éthique professionnelle*. Deuxième Colloque européen des droits de l'enfant, Amiens (France), les 22, 23, 24 octobre 1992. Amiens: Centre régional de documentation pédagogique de Picardie, Conseil général de la Somme, 268 p.

Toulemon, Laurent et Catherine Villeneuve-Gokalp. 1988. «Les vacances des enfants», *Population*. vol. 43, n° 6, p. 1065-1088.

Turpin, Pierre. 1995. «Du côté des associations», *Informations sociales*. n° 42, p. 82-87.

Tursz, Anne. 1991. «Les accidents: signification et prévention chez le très jeune enfant» In *Enfance menacée*, Ginette Raimbault et Michel Manciaux dir., Paris: INSERM, La Documentation française, p. 183-198.

Vasconcellos, Maria. 1993. *Le système éducatif*. Paris: La Découverte (Repères, n° 131), 126 p.

Verdier, Pierre. 1994. *L'adoption aujourd'hui*. Paris: Bayard.

Viaux, J.-L., C. Besnard, R Clément, C. Duflot-Favori, De Premorel B. et L Venon. 1992. *Enfance en Justice*. Rouen: Publications de l'Université de Rouen (Le psychologue au tribunal, n° 168), 93 p.

Villeneuve-Gokalp, Catherine. 1996. «La démographie aux prises avec les nouveaux comportements familiaux» In *Dix questions sur le lien familial contemporain*, Didier Le Gall et Claude Martin dir., Paris: L'Harmattan, p. 31-47.